



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PACTE NATIONAL ÉNERGIE POUR LA REPUBLIQUE TOGOLAISE



Septembre 2025

PREAMBULE

Le **Pacte National Énergie de la République Togolaise**, aligné sur la **Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025** et sur l'**Objectif de Développement Durable n°7** des Nations Unies, traduit la volonté du Gouvernement d'assurer à tous les Togolais un **accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre**. Il s'inscrit dans la continuité du plan directeur de la production, du transport et de la distribution d'électricité, ainsi que de la stratégie nationale d'électrification à l'horizon 2030.

Ce Pacte reflète une ambition nationale qui est d'**accélérer l'électrification pour atteindre 100 % d'accès à l'électricité d'ici 2030**, porter à 80 % la couverture en solutions de cuisson propre et élever à au moins 50 % la part des énergies renouvelables dans le mix électrique. Sa mise en œuvre nécessitera un investissement global de près de **3 milliards de dollars US** dans la production, le transport, la distribution d'énergie ainsi que dans les solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre, dont plus de **1,68 milliards de dollars US** sera mobilisée auprès du secteur privé, confirmant ainsi le rôle central des partenariats public-privé dans la réussite de cette transformation.

Au-delà de l'objectif social d'accès universel, le Pacte affirme le rôle stratégique de l'énergie comme **levier de prospérité économique et d'industrialisation**. L'électricité n'est pas seulement un service de base : elle est le **socle de la compétitivité nationale**. Elle soutient l'agro-transformation, dynamise les zones économiques spéciales, alimente les industries manufacturières et favorise l'émergence de services modernes. Répondre aux besoins croissants des ménages et des entreprises, accroître la capacité installée et garantir un approvisionnement stable et compétitif, c'est bâtir les fondations de la transformation structurelle du Togo et de la création d'emplois pour sa jeunesse.

Le plan d'actions du Pacte s'articule autour de **cinq piliers stratégiques** : I) **Réhabiliter et étendre les infrastructures** de production, de transport et de distribution à des coûts compétitifs ; II) **Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue** ; III) **Accélérer le déploiement des solutions d'énergies renouvelables décentralisées** et de cuisson propre, afin d'atteindre le dernier kilomètre ; IV) **Mobiliser le secteur privé** à travers des réformes et des instruments financiers innovants ; V) **Assurer la viabilité financière et l'efficacité opérationnelle** du secteur, notamment à travers la réforme de la CEET et le renforcement de la CEB.

Ces piliers se traduisent par des actions prioritaires : extension du réseau, développement des capacités thermiques au gaz et renouvelables, modernisation des infrastructures de transport et de stockage, amélioration de l'efficacité énergétique et inclusion des zones les plus reculées. Une attention particulière est accordée à l'**équité sociale et territoriale**, afin qu'aucun Togolais ne soit laissé de côté.

Le Gouvernement de la République Togolaise appelle à la mobilisation de l'ensemble des **partenaires techniques et financiers, des investisseurs privés et des fondations philanthropiques** pour faire du Pacte un instrument catalyseur de la transformation énergétique et économique du pays. Ce Pacte national sur l'énergie résulte d'un large processus d'engagement et de consultation impliquant divers acteurs, dont les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, afin de renforcer les collaborations essentielles à l'atteinte de ses objectifs ambitieux.

Le gouvernement s'engage fermement à mettre en œuvre le plan d'actions inclus dans le Pacte, visant à lever les obstacles tout au long de la chaîne de valeur énergétique. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre, tout en contribuant à la croissance économique et au développement du pays et de la région ouest africaine.

Sommaire

1. Déclaration d'engagement.....	4
Engagement du Gouvernement	4
Appel à partenariat	8
Objectifs principaux du Pacte	9
Plan d'action	11
2. Aperçu et défis du secteur de l'électricité au Togo	16
2.1. Cadre institutionnel et légal.....	16
2.2. Pilier 1 : Production et Transport	17
2.2.1. Etat des lieux	17
2.2.2. Evolution prévue	17
2.2.3. Principaux défis	17
<i>Figure 3 : Évolution attendue de la demande, de la capacité installée et de l'Import d'électricité pendant la pointe du soir</i> <i>(pas de production solaire).....</i>	18
2.3. Pilier 2 : Intégration régionale	19
2.4. Pilier 3 : Solutions ERD et de cuisson propre	19
2.5. Pilier 4 : Incitations au secteur privé	20
2.5.2. Etat des lieux	20
2.5.3. Evolution prévue	21
2.5.4. Principaux défis	21
2.6. Pilier 5 : Equilibre financier du secteur.....	21
2.6.1. Etat des lieux	21
2.6.2. Evolution prévue	22
2.6.3. Principaux défis	22
3. Feuille de Route d'Implémentation du Pacte National de l'Énergie 2025– 2030.....	23
3.1. Objectif général de la feuille de route.....	23
3.2. Gouvernance et pilotage	23
23	
3.3. Planification par phases (2025–2030).....	24
3.4. Système de suivi-évaluation (S&E)	25
3.5. Communication, transparence et engagement des parties prenantes.....	26
3.6. Inclusion transversale (genre, jeunesse, climat)	26
3.7. Gestion des risques et flexibilité.....	27
3.8. Budget et financement de l'implémentation	27
Annexe 1 : Activités en cours et soutien des partenaires de développement	29
Annexe 2 : Indicateurs clés du secteur	34
Annexe 3 : Stratégie d'approche programmatique pour le développement des énergies renouvelables via les PPP	36
Annexe 4 : Synthèse du document « Élaboration d'un plan de restructuration/transformation de la CEET, Rapport de conception de la transformation de la CEET ».....	38
Annexe 5 : Plan stratégique de mise en œuvre du programme de cuisson propre.....	40
Annexe 6 : L'énergie au service du développement économique : l'usage productif de l'énergie	44
Annexe 7 : Réformes prioritaires de la Communauté Électrique du Bénin (CEB).....	46
Annexe 8 : Evolution attendue du réseau de transport et distribution au Togo, 2025 et 2030	47
Liste des sigles et abréviations.....	48



1. Déclaration d'engagement

Engagement du Gouvernement

Le Gouvernement de la République Togolaise s'engage à transformer le paysage énergétique national et à accélérer l'accès universel à une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre. Ce choix stratégique est un catalyseur de croissance, soutenant la compétitivité des infrastructures logistiques, agricoles et industrielles, favorisant la création d'emplois et attirant de nouveaux investissements pour consolider le rôle du Togo comme pôle régional d'excellence.

À cette fin, le gouvernement a fixé les objectifs suivants :

- Fournir l'accès à l'électricité à plus de 3,87 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030, pour atteindre l'accès universel à l'électricité.
- Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre en réduisant progressivement la dépendance au bois-énergie. L'objectif est que 80% des ménages sur le territoire togolais aient accès à une cuisson propre, en augmentant l'utilisation de combustibles alternatifs (briquettes, granulés, bioéthanol, biogaz, GPL, etc.), en diffusant massivement les foyers améliorés¹.
- Multiplier par 10 la production d'énergie à base de sources renouvelables (de ~140 à ~ 1 398 GWh/an) et doubler l'efficacité énergétique (mesurée en consommation finale d'énergie par unité de PIB) d'ici à 2030 conformément au Consensus atteint lors de la CoP 28 à Dubaï (Emirats Arabes Unies).
- Créer un environnement propice à la participation du secteur privé, afin de mobiliser 1,68 milliards USD d'investissements privés dans le secteur de l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République Togolaise s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles identifiés dans la chaîne de valeur énergétique, conformément au plan d'action défini dans ce Pacte National Énergie.

1.1 Pilier 1 : Réhabiliter et étendre les infrastructures énergétiques à des coûts compétitifs

Pour orienter les investissements publics et privés, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la Stratégie nationale d'électrification actualisée en 2025, ainsi qu'à finaliser la relecture de la loi régissant le secteur de l'électricité d'ici le premier trimestre de 2027.

Cette réforme législative constitue un axe structurant, car elle introduira plusieurs innovations majeures : une meilleure intégration du marché national au marché régional de l'électricité, en cohérence avec les réformes tarifaires et d'accès en cours dans le cadre de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ; un renforcement significatif des pouvoirs de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) pour lui permettre d'assurer pleinement son rôle de supervision et de protection des consommateurs ; et la libéralisation progressive du marché à travers l'instauration du statut de « client éligible », ouvrant la possibilité pour les grands consommateurs de s'approvisionner directement sur le marché de gros.

Ces évolutions visent à moderniser le cadre légal, renforcer la concurrence et la transparence, et ainsi créer un environnement

¹ Plan d'Action National de la Bioénergie du Togo 2021 – 2030

plus attractif pour les investisseurs privés tout en assurant la viabilité financière et la soutenabilité du secteur électrique.

Le Gouvernement s'engage à appliquer une politique d'approvisionnement concurrentielle et transparente, conformément aux dispositions de la loi sur les énergies renouvelables (2018) et du Code des marchés publics (2022), dans le cadre des appels d'offres pour les investissements privés dans le secteur d'ici la fin de 2025. Il s'engage également à accélérer et à finaliser la réalisation des conventions et protocoles d'accord avec des promoteurs privés pour la réalisation d'ouvrages de production d'électricité.

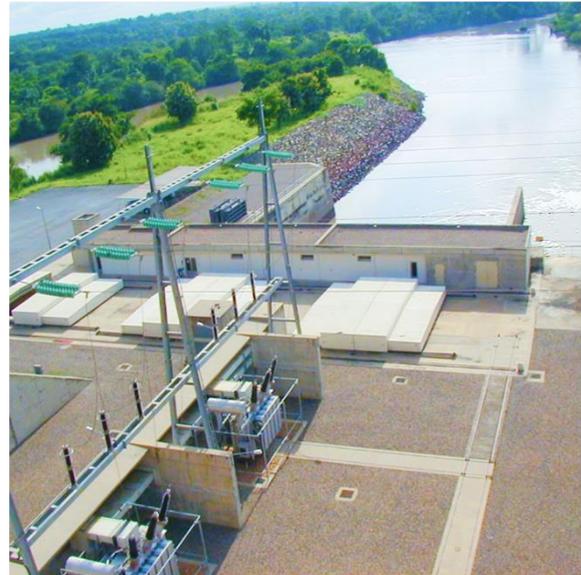
Le gouvernement s'engage à renforcer les ressources du Fonds Tinga² à hauteur de 100 millions USD pour l'accélération de l'accès universel à l'électricité au Togo d'ici la fin de l'année 2025.

Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique telles que :

- La transposition de la directive N°04/2020/CM/UEMOA portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les Etats membres de l'UEMOA - incluant les modalités d'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs, d'ici le premier trimestre 2027. Il s'agit d'un levier clé pour améliorer l'efficacité énergétique. Ces normes visent à réduire la consommation d'énergie tout en maintenant la qualité des services.
- La transposition d'ici 2027 de la directive N°05/2020/CM/UEMOA fixant des mesures d'efficacité énergétique dans la construction des bâtiments dans les Etats membres de l'UEMOA - incluant le guide des exigences d'efficacité énergétique, des méthodes de calcul de la performance énergétique et de vérification de la conformité.
- La réduction du taux de pertes techniques et non techniques (de 16% à 12%) d'ici 2030 ; l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, les projets de renforcement et de modernisation du réseau national électrique et les projets d'installation de lampadaires solaires ;

Le gouvernement s'engage à la transposition de la directive n°02/2022/CM/UEMOA de l'UEOMA relative à la promotion des énergies renouvelables dans les états membres de l'UEMOA d'ici le premier trimestre 2027.

Le Gouvernement s'engage également à sécuriser l'approvisionnement en électricité des pôles administratifs, économiques et techniques du District de Lomé, considéré comme le cœur stratégique du développement national. Cette initiative ne se limite pas à des investissements techniques



ponctuels, mais vise la mise en place d'un Système d'Information Sectoriel Intégré, interconnectant l'ensemble des acteurs clés du secteur (Ministère, CEET, ARSE, AT2ER et opérateurs privés). Ce système permettra un pilotage orienté vers la performance, grâce au déploiement d'une plateforme digitale nationale assurant le suivi en temps réel des indicateurs clés tels que la production, la distribution, le taux d'électrification, la qualité du service (SAIDI/SAIFI) ou encore les délais de raccordement. En parallèle, des programmes de renforcement des capacités locales en matière de collecte et

² Le Fonds Tinga est un programme lancé en 2021 par le gouvernement togolais pour faciliter l'accès à l'électricité des ménages à faibles revenus. Il offre des subventions

remboursables permettant aux populations de se raccorder au réseau électrique à un coût initial réduit, avec un paiement étalé sur plusieurs années.

d'analyse de données seront mis en œuvre afin d'ancrer durablement cette culture de suivi et d'amélioration continue de la performance sectorielle.

Le Gouvernement s'engage à lever les obstacles identifiés sur l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique afin d'accélérer la mise en œuvre du Pacte national de l'Énergie. Cela se traduira par une meilleure planification et rationalisation des appels d'offres, avec des procédures simplifiées et harmonisées afin de réduire significativement les délais de passation de marché. L'analyse de ces procédures est en cours et aboutira à une réforme opérationnelle d'ici 2026, intégrant des directives précises pour rendre les passations plus transparentes, rapides et attractives pour les investisseurs. En parallèle, des mesures complémentaires viseront à améliorer la coordination entre les acteurs impliqués et à raccourcir les délais de mobilisation des financements, afin de garantir un déploiement plus efficace et plus prévisible des projets énergétiques.

A long terme, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre l'énergie nucléaire comme pilier d'une électrification durable. Le Gouvernement togolais inscrit l'énergie nucléaire comme un levier stratégique dans sa politique énergétique nationale. En misant sur les microréacteurs modulaires, il vise une solution innovante et faiblement émettrice de carbone. Cette ambition s'accompagne de la création d'un écosystème industriel et académique autour du nucléaire civil, avec des partenariats publics-privés, un cadre réglementaire sécurisé, des investissements ciblés et un programme de formation national, ouvrant ainsi la voie à une transformation socio-économique durable et à un modèle énergétique pionnier pour l'Afrique subsaharienne.

1.2 Pilier 2 : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue

Le gouvernement Togolais réaffirme son ambition en renforçant les interconnexions électriques.

À cet effet, il s'engage à jouer sa partition pour accélérer la réalisation des projets prioritaires du WAPP :

- La Dorsale Nord (interconnexion 330 kVA Niger – Nigéria – Bénin – Togo – Burkina-Faso) ;
- La Dorsale Médiale (interconnexion 330 kV Nigéria – Bénin – Togo – Ghana – Côte d'Ivoire) ;
- Le renforcement de la Dorsale Côtière ;
- Le développement d'un plan d'investissement à moindre coût, de cadres réglementaires et environnementaux pour le déploiement de système de stockage d'énergie par batterie (BESS) sur le réseau interconnecté.

Par ailleurs, il renforcera activement les initiatives du WAPP, notamment en adoptant, conformément au calendrier du WAPP, les recommandations liées au mécanisme de tarification harmonisé entre les pays et en soutenant la mise en place d'un marché régional de l'électricité.

Le Gouvernement s'engage à encourager la CEET à signer l'accord inter-opérateurs et à adopter la méthodologie APM (Approche par les puissances maximales) pour les tarifs de transport du Système d'échange d'énergie électrique ouest africain (EEEOA) lorsque le marché régional sera opérationnel (prévue d'ici fin 2025).

1.3 Pilier 3 : Adopter les solutions d'énergies renouvelables distribuées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

Pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'accès à l'électricité, le Gouvernement reconnaît le rôle crucial des technologies hors réseau. A cet égard, il s'engage à opérationnaliser la Stratégie d'électrification actualisée et à renforcer techniquement et en capacité l'AT2ER qui est l'organe en charge d'électrification rurale. Un cadre de coordination harmonisé pour le réseau et le hors réseau sera mis en place d'ici le premier trimestre 2026.

Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une approche programmatique pour le développement des énergies renouvelables via les PPP. Portée par le Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques (MMRE) en collaboration avec RELP, cette démarche vise à atteindre l'accès universel à l'électricité et à répondre à une demande énergétique croissante. Elle s'appuie sur une vision claire, alignée avec les priorités nationales (Feuille de Route 2020-2025, Pacte National de l'Énergie, ODD 7), et prévoit le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, la structuration d'un pipeline de projets (solaire, hydroélectrique, éolien, biomasse) ainsi que la mise en place de mécanismes d'appels d'offres transparents et compétitifs entre 2025 et 2027.

Pour inciter le recours aux solutions de cuisson propre, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à accélérer la mise en œuvre du Plan National pour la Bioénergie au Togo. Alors qu'en 2017, 87 % de la cuisson reposait sur la biomasse et 11 % sur le gaz butane, l'objectif fixé est qu'à l'horizon 2030 plus de 80 % des ménages – dont 70 % en zones rurales – aient accès à des solutions modernes (GPL, bioéthanol, biogaz, foyers améliorés), avec plus de 2 millions de ménages équipés en solutions de cuisson propre et une réduction de 60 % de la consommation de bois-énergie. Le programme accorde une priorité particulière aux groupements de femmes et bénéficie de l'appui de la Cellule Genre, Énergies et Mines pour maximiser ses retombées sociales et économiques.

1.4 Pilier 4 : Inciter la participation du secteur privé d'une part et les fonds des fondations philanthropiques d'autre part pour débloquer des ressources supplémentaires ainsi que des subventions indispensables pour avoir un coût bas du kW

Le Gouvernement s'engage à finaliser les dispositions d'applications de la loi n°2018-010 relative à la promotion de la production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo, pour favoriser le régime d'autoproduction, grâce à conditions claires pour l'injection

des excédents d'autoproduction d'électricité d'ici le premier trimestre 2027.

Pour accompagner financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisée, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de financement (Cheque CIZO) et des avantages fiscaux visant à stimuler la croissance du marché. En ce qui concerne la cuisson propre, une subvention est appliquée au prix de la recharge de la bouteille de gaz butane pour les ménages, dans le cadre du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers.

1.5 Pilier 5 : Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle des acteurs du secteur de l'électricité.

Afin d'assurer la viabilité financière et l'efficacité opérationnelle des acteurs du secteur de l'électricité, **le Gouvernement met en œuvre un ensemble de réformes structurantes**. Celles-ci incluent, d'une part, la réorganisation de la CEET d'ici le troisième trimestre 2026, afin de rationaliser ses coûts, réduire les gaspillages, optimiser la gestion de ses ressources humaines et diminuer les pertes non techniques. D'autre part, l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire, déjà définie en mai 2025, constitue un jalon essentiel pour garantir une tarification plus juste et soutenable. Enfin, le Gouvernement prévoit également d'introduire davantage de concurrence dans l'octroi des titres, notamment à travers des procédures compétitives entre producteurs indépendants d'électricité (IPP), afin de renforcer la transparence et l'attractivité du marché.

Le Gouvernement s'engage à œuvrer de concert avec la partie Béninoise pour la restructuration et la redynamisation de la Communauté Électrique du Bénin (CEB) en vue de la transformer en un Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT) moderne et autonome ; redresser sa situation financière ; réhabiliter ses infrastructures

techniques ; optimiser ses ressources humaines ; valoriser ses actifs numériques et définir une vision stratégique claire (Annexe 7).

Le Gouvernement s'engage à la révision de la loi n°2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'énergie au Togo pour renforcer le cadre légal du secteur et de consolider le rôle et les pouvoirs de l'autorité de régulation d'ici le premier trimestre 2027. Cette réforme, dont le projet de texte est actuellement en cours d'examen interne, viendra préciser de nouvelles dispositions pour clarifier l'organisation du marché, renforcer les prérogatives de l'ARSE en matière de supervision et de protection des consommateurs, et mieux encadrer l'ouverture progressive à la concurrence. Le délai de finalisation et d'adoption est fixé en cohérence avec le calendrier global de relecture du cadre légal du secteur.

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre de mise en œuvre et de suivi & d'évaluation de supervision de l'implémentation du Pacte dès décembre 2025. Il s'agit d'un cadre qui sera défini par des textes réglementaires (décrets et/ou arrêtés) précisant les modalités de mise en œuvre et permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et au plan d'action. Une unité de mise en œuvre et de suivi sera chargée de la mise en œuvre du Pacte, outillé d'un cadre numérique de suivi-évaluation d'ici décembre 2025. Un Comité interministériel de pilotage sera également établi, chargé de l'orientation stratégique, de l'arbitrage intersectoriel et de la validation des résultats annuels. Le ministère chargé de l'Énergie, en collaboration avec les parties prenantes, dirigera la collecte et l'analyse des données. Des retours réguliers permettront d'ajuster les politiques et objectifs pour garantir leur pertinence. Enfin, les ressources nécessaires au suivi seront intégrées au budget national, assurant un alignement optimal avec les priorités énergétiques nationales et les engagements internationaux.



Appel à partenariat

1. **Le Gouvernement fait appel aux partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires**, afin de permettre à la République Togolaise d'engager une transformation du secteur énergétique, une accélération de l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. **Cela permettra la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie des population togolaises.**
2. **Les besoins³ de financement** pour atteindre les objectifs du Pacte s'élèvent à **3 milliards USD dont 1,68 milliards USD** du secteur privé. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement par option technologique et source de financement (public/privé) sur la période 2025 – 2030.

Segments	Description	Financement à mobiliser		
		Public (M USD)	Privé (M USD)	Total (M USD)
Production	Construction de Centrales hydroélectriques, solaires et thermique.	-	1 558	1 558
	Solaire (400 MW)	-	360	360
	Hydro (57 MW)	-	307	307
	Thermique (211 MW)	-	392	392
	GNL (terminal de regazéification et stockage)	-	500	500
Transport	Création de postes sources, sécurisation et renforcement du réseau de transport	446	-	446
	Extension MT	38	-	38
	Réseau + Postes MT localités hors H&F	178	-	178
	Réseau BT localités hors H&F	231	-	231
Distribution	Extension, renforcement des réseaux de distribution, branchement et installations intérieures des ménages	612	-	612
	Densification et extension BT dans les localités déjà électrifiées	237	-	237
	Réseau BT localités hors H&F	119	-	119
	Branchement et Installation intérieur	103	-	103
	Réseau BT localités hors H&F	154	-	154
Nucléaire	Cadre de mise en œuvre et Écosystème industriel et académique,	68	5	73
Cuisson propre	Mise en œuvre des activités du Programme National de Cuisson Propre	19	19	37
Fonds Tinga	Réalisation de Branchements FONDS TINGA (1 300 000 branchements sur la période 2025-2030)	100	-	100
Electrification Hors Réseaux	Electrification rurale par mini-grids ou kits solaires	-	99	99
	Minigrids, Solaires	-	17	17
	Kits Solaires	- ⁴	82	82
Assistance technique	Support du cadre législatif, règlementaire et institutionnel, réalisation des études, renforcement des capacités, assistance technique, etc.	73	-	73
TOTAL (M USD)		1 318	1 681	2 999
TOTAL (Mds USD)		1,32	1,68	3,00

Tableau 1 : Besoin de Financements

³ Source DGE/AT2ER/CEET/CEB, Plans Directeurs et Plans d'actions

⁴ Financements publics pour l'électrification rurale par kits solaires déjà sécurisés (non-considérés comme « à mobiliser »)

Objectifs principaux du Pacte

Les objectifs du Pacte national de l'Énergie du Togo sont ambitieux et s'inscrivent dans la vision du Gouvernement de garantir un accès universel à l'énergie tout en accélérant la transition vers des solutions de cuisson propre pour améliorer les conditions de vie des populations.

Objectif	Cible réalisée ⁵	Cible visée au 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Taux en 2024 : 70% (5 439 000 d'habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'électrification projeté à fin 2025 : 75% (6,071 millions d'habitants) Taux d'électrification projeté en 2030 : 100% (9,6 millions d'habitants)
Augmenter l'accès à une cuisson propre	<ul style="list-style-type: none"> 8% de la population ayant accès aux foyers améliorés en 2018 et 9% en 2021⁶ 11%⁷ de la population utilisant le butane en 2017 	<ul style="list-style-type: none"> 80% de la population ayant accès aux solutions de cuisson propre d'ici 2030 ; 30%⁸ de la population utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar, cuisson électrique, etc. Plus de 2 millions de solutions de cuisson propre distribuées. Réduction de plus de 60% de la consommation de bois-énergie.
Augmenter la part des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> 267,5 MW de capacité installée en 2024 dont 70 MWc solaire (26 %) et 32,5 MW d'hydroélectrique⁹ (12%)¹⁰ La production annuelle estimée à ~139 GWh, soit 12,5 % de la production domestique totale (1 113 GWh). Elle se compose d'environ 121 GWh provenant du solaire (10,9%) et de 18 GWh issus de l'hydroélectricité (1,6 %). 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif à l'horizon 2030 est d'augmenter la capacité installée et la production d'énergie à base de sources renouvelables pour atteindre au moins. 63% de la capacité installée grâce au développement conjoint des sources hydroélectriques (57 MW) et solaire (569 MWc), portant ainsi la part des énergies renouvelables à 728.5 MW sur une capacité totale de 1 154.5 MW. 41 % de la production nationale (1 398 GWh sur un total prévu de 3 418 GWh).
Augmenter la capacité de stockage (BESS)	<ul style="list-style-type: none"> 4 MWh déjà fonctionnel (Centrale de Blitta) 	<ul style="list-style-type: none"> Système de stockage par batteries (BESS) de 156 MWh supplémentaire.
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> 517,5 Millions USD mobilisés de 2011 à 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> 1,68 Millions USD de capitaux privés à mobiliser pour le pacte entre 2025-2030.

Tableau 2 : Objectifs et Plan d'actions

⁵ Pour l'accès à l'électricité, seuls les raccordements directs, et non les raccordements inférés ou indirects, sont à considérer. Les foyers améliorés devraient être considérés comme un accès à une cuisson propre.

⁶ ANStat- EX INS

⁷ SIE - Togo

⁸ Plan d'Action National de la Bioénergie du Togo 2021-2030

⁹ 50% du barrage de Nangbeto dédié au Togo.

¹⁰ ARSE 2023 Source : <https://www.arse.tg/le-togo-passe-le-cap-de-40-de-renouvelables-dans-son-mix/>

En termes d'accès à l'électricité, les répartitions par type de raccordement sont présentées respectivement dans le tableau ci-dessous :

Objectifs d'accès à l'électricité	Réseau		Mini-réseau		Kits solaire		Total (2030)
	Existant (2024)	Prévu (2030)	Existant (2024)	Prévu (2030)	Existant (2024)	Prévu (2030)	
Milles d'habitants	4 416	8 191	5	131	1 018	1 647	9 969

Tableau 3 : Objectifs d'accès à l'électricité

NB : Ces prévisions sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études en cours de réalisation.

Dans l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'horizon 2030, les efforts seront accentués. De façon spécifique, un plan d'annual de branchement devra être présenté par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) en vue d'atteindre l'objectif de l'année. Des moyens logistiques et ressources humaines seront mobilisés, un suivi des demandes et des plans annuels de branchements sera initié en lien avec ce plan.

Les énergies renouvelables constituent une opportunité stratégique pour le Togo, offrant à la fois un coût abordable et un potentiel de production important, tout en s'alignant parfaitement avec ses objectifs de décarbonisation et de transition énergétique durable.

Plan d'action

Le tableau ci-dessous illustre les indicateurs clés qui structurent les cinq piliers fondamentaux du développement sectoriel du compact.

Piliers	Indicateur	Données référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I : Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie à des coûts compétitifs	Adoption du plan directeur actualisé à moindre coût du système électrique	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Fin 2025 : Adoption du nouveau Plan Directeur Production, Transport et Distribution, qui définit les priorités pour l'expansion du réseau, notamment l'extension des lignes de transport haute tension et la construction de nouvelles sous-stations. Cette mise à jour sera alignée avec la Stratégie nationale d'électrification révisée, visant l'atteinte de l'accès universel à l'électricité d'ici 2030. 2026 : Mise œuvre d'un programme de renforcement des capacités visant l'adoption effective de la planification intégrée (production et transport).
	Nouvelle capacité de production renouvelable	102,5 MW (70 MWc Solaire de Blitta et 32,5 MW hydro de Nangbéto)	<p>Adoption du plan directeur actualisé à moindre coût du système électrique qui confirme les priorités en termes de nouvelles capacités à installer et d'investissements dans le réseau pour garantir l'accès universel et permettre l'intégration des énergies renouvelables intermittentes. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des nouvelles centrales de production renouvelable est :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2026 : Centrales solaires d'Agoè Nyivé (8MWc), Sokodé(64MWc), Kara (42MWc), Dapaong (25MWc), 2026 : Extension à 100 MWc de la centrale solaire de Blitta (AMEA) 2030 : Aménagement hydro de Tetetou (57 MW) 2030 : 400 MWc supplémentaires solaires. Ces 400 MWc incluent un projet de 100 MWc prévue à Kpalimé avec un système de stockage par STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage). <p>Cette mise en œuvre s'appuiera sur une approche programmatique, avec le soutien technique du RELP. Elle comprendra la création d'un mécanisme d'incitation et de facilitation à destination des investisseurs privés, ainsi que l'établissement d'un cadre réglementaire, institutionnel et de suivi-évaluation propice à son déploiement</p>
	Nouvelle capacité de production thermique	165 MW (100MW de Contour Global et 65MW de Kékéli)	<p>Diversification des sources de production, en renforçant la capacité thermique avec des centrales à gaz naturel et à biomasse.</p> <p>2029 : Construction d'une nouvelle centrale à gaz de 250 MW</p>

Piliers	Indicateur	Données référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Extension du réseau en HT et MT	1 273 Km HT 12 239 Km MT/BT	Réhabilitation et l'extension du réseau de transport et de distribution électrique Ajouter 1 447 km de ligne HT et de 3 761 km de ligne MT/BT 2030 : atteindre 2720 km de lignes HT et de plus de 16 000 km de réseaux MT/BT
	Mise en place d'un Terminal de stockage et de regazéification de GNL	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2025 : Mise en place d'une unité de mise en œuvre pour piloter l'agenda gazier • 2026 : Lancement des études de faisabilité pour un terminal GNL, qui peut intégrer la demande potentielle de gaz des pays voisins. • T4 2026 : Relecture du code des hydrocarbures avec prise en compte de l'hydrogène blanc, GNL, et la promotion des carburants bas carbone. • 2029 : Construction du terminal de stockage et de regazéification de GNL d'une capacité de 80 000 m3
	Assistance Technique (AT) en transaction IPP et BESS	Non	<p>Afin de renforcer le cadre de mise en œuvre, plusieurs actions prioritaires sont prévues entre 2025 et 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une Assistance Technique (AT) spécialisée pour les transactions IPP et les projets de batteries de stockage (BESS). Cette AT visera à renforcer les capacités des institutions nationales (notamment le ministère en charge de l'énergie, ARSE et CEET) en matière de structuration, d'évaluation des risques et de négociation de contrats IPP/BESS. L'AT contribuera également à l'harmonisation des modèles contractuels (PPA, accords de concession) selon les meilleures pratiques régionales. • Capacité de stockage BESS : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50MWh sont en cours de mise en œuvre sur les projets de centrale solaire de Dapaong et Blitta. ▪ Les études estiment un développement d'au moins 400MWh de stockage d'ici 2030 pour répondre au pic de la demande.
	Pertes globales dans le réseau de transport et distribution	16 %	<p>Objectif au 2030 de réduction au 12%, à travers :</p> <p>T1 2027 : Transposition des directives régionales de l'UEMOA, qui comprend aussi 30 % d'économie d'énergie dans l'industrie.</p>
	Utilisation de lampes basse consommation	n.d.	<p>100 % au 2030 à travers :</p> <p>T1 2027 : Transposition des directives régionales de l'UEMOA.</p>

Piliers	Indicateur	Données référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Taux de carburant durables (SAF - Sustainable Aviation Fuels) dans les carburants d'aviation	0 %	<p>Au moins 4% de carburant durables (SAF - Sustainable Aviation Fuels) dans les carburants d'aviation d'ici 2030 à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de faisabilité, planification stratégique, cadre réglementaire. Démonstrations, premières incorporations, renforcement des capacités de production et logistique. Intégrer les SAF comme composante régulière du carburant aviation.
	Écosystème industriel et académique favorable au développement de l'énergie nucléaire.	Création de la Togo Atomic Energy Commission (TAEC)	<p>Le développement de cet écosystème d'ici 2030 passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le développement d'une filière académique et professionnelle d'excellence en partenariat avec des institutions régionales et internationales reconnues La création d'un centre de recherche sur les microréacteurs sur le territoire national L'émergence d'industries connexes à forte valeur ajoutée, notamment dans la production d'hydrogène Le renforcement des capacités techniques nationales
II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Tarifcation de transport harmonisée au sein du WAPP	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Fin 2025 : ARREC approuvera les réformes proposées par le EEEOA dans son assemblée d'octobre 2026 : Les états membres de la CEDEAO, y compris le Togo, devront assurer l'harmonisation de leur réglementation nationale avec les directives de l'ARREC 2026 : Lancement du marché « day ahead » par le EEEOA. T3 2026 : Transformation complète de la CEB en Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT). T1 2027 : Libéralisation du marché : mise en place du statut de « client éligible » autorisé à se fournir directement sur le marché.
III : Adopter les solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable	Taux d'électrification (100% au 2030)	70%	<ul style="list-style-type: none"> T3 2030 : Distribution de 133,000 kits solaires, avec l'appui du programme de Cheque Cizo et du Fonds Tinga (partie hors-réseaux) Plusieurs projets de mini-réseaux solaires ont été initiés et seront réalisés dans le cadre du Pacte : <ul style="list-style-type: none"> Projet d'électrification rurale de 56 localités par mini-réseaux solaires au Togo en cours Projet d'appui au Volet Social du Programme CIZO d'électrification rurale du Togo (10 Mini grids PRAVOST) Projet d'étude et de réalisation de minicentrales solaires au Togo (7 mini-grids UEMOA) en cours Projet d'électrification rurale de 54 localités additionnels par mini-réseaux solaires au Togo à mettre en œuvre d'ici 2030.

Piliers	Indicateur	Données référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Elaboration et mise en œuvre d'un Programme national de cuisson propre (objectif 80% au 2030)	14%	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2025 / 2026 : Elaboration d'une stratégie nationale intégrée pour le développement de la cuisson propre. • Un programme national de promotion de la cuisson propre est en cours de structuration. Il vise à réduire la dépendance au bois énergie, en particulier en milieu rural, et à améliorer les conditions sanitaires et environnementales des ménages avec un accent particulier envers les femmes et les enfants. La mise en œuvre du programme suivra un calendrier synthétique par phases : <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : Lancement - Mise en place du cadre national de coordination. • 2026 : Déploiement - Finalisation du cadre de gouvernance, lancement des études, cartographie des acteurs, mécanisme de subvention et incitations, formations des acteurs locaux, et distribution des solutions de cuisson propre. • 2027 – 2028 : Accélération - Intensification de la distribution, de la communication et du suivi-évaluation, poursuite des activités de formation. • 2029 : Consolidation - Consolidation des résultats et renforcement de l'appropriation communautaire. • 2030 : Consolidation finale et atteinte des objectifs - Évaluation finale, pérennisation des acquis, et atteinte des 80% d'accès à la cuisson propre.
	Cadre favorable à l'utilisation productive de l'énergie dans les secteurs clés (agriculture, commerce, industrie)	En cours	<p>Le développement de cet écosystème d'ici 2030 passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un cadre institutionnel, réglementaire et incitatif pour favoriser l'utilisation productive de l'énergie dans l'agriculture, le commerce et l'industrie (diagnostic des besoins, politiques adaptées, coordination des acteurs). • Déploiement des infrastructures énergétiques et des mécanismes de soutien (financement inclusif, formation des bénéficiaires, équipements adaptés). • Mise en place d'un suivi de l'innovation et la durabilité des usages énergétiques productifs (évaluation des impacts, appui au marché local, intégration des solutions numériques et respect des critères sociaux et environnementaux).
IV : Inciter la participation du secteur privé pour débloquer des ressources supplémentaires	Soutien financier aux opérateurs privés pour garantir l'accessibilité et la viabilité des solutions.	Partiel	<p>Déploiement de mécanismes de soutien financier aux opérateurs privés dans les domaines des Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2026 : Alignement des dispositifs de subvention avec les objectifs de la Stratégie d'électrification actualisée en 2025, pour garantir la viabilité économique des solutions proposées aux ménages vulnérables. • 2026 : Mise en place d'un fonds de cofinancement ou de garantie de crédit pour améliorer l'accès au financement des PME/PMI locales, notamment dans la vente de kits solaires. • 2026 : Mise en place d'un fonds d'électrification rurale pour l'électrification hors-réseau, adossé au Fonds Tinga pour le réseau.

Piliers	Indicateur	Données référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Processus décrit pour l'approbation réglementaire des mini réseaux dirigés par le secteur privé	Partiel	<ul style="list-style-type: none"> 2027 : Mise à jour et clarification du processus d'approbation réglementaire pour les ERD dirigés par le secteur privé : <ul style="list-style-type: none"> L'actualisation du cadre réglementaire en cours couvrira : (i) la délivrance de licences d'exploitation, (ii) la fixation des tarifs, (iii) l'accès des tiers au réseau, (iv) les modalités d'acquisition ou de transfert des ouvrages vers la CEET à l'horizon 2030. Elaboration d'un manuel de procédures à l'attention des investisseurs et opérateurs privés, concernant l'autoproduction et l'injection du surplus sera élaboré.
V : Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité	Services SAIDI/SAIFI et délais de raccordement améliorés	SAIFI : 23 interruptions / abonné / an SAIDI : 52 heures / an	<p>L'objectif est d'atteindre un SAIFI bien en dessous de 18 à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2026 : Mise en place d'un Système d'Information Sectoriel Intégré, interconnecté entre les acteurs clés (Ministère, CEET, ARSE, AT2ER, opérateurs privés), orienté performance. 2026 : Déploiement d'une plateforme digitale nationale pour le suivi des indicateurs clés (production, distribution, taux d'électrification, qualité de service (SAIDI/SAIFI), délais de raccordement, etc.). Renforcement des capacités locales en collecte et analyse de données.
	Cadre institutionnel amélioré avec la réduction du délai de traitement de dossiers et d'exécution des projets	En cours	<ul style="list-style-type: none"> T3 2026 : Appui institutionnel, avec le soutien des partenaires techniques et financiers notamment visant : <ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, L'accompagnement des réformes structurelles, La mise en place d'un mécanisme efficace de coordination interinstitutionnelle.
	Coûts d'exploitation recouverts à 100%	Partiel	<ul style="list-style-type: none"> 2027 : Actualisation de la loi du secteur pour renforcer la concurrence et la transparence par la séparation des activités et par les procédures concurrentielles pour l'octroi des titres 2027 : Restructuration de la CEET, T4 2028 : Révision du cadre tarifaire.

Tableau 4 : Indicateurs



2. Aperçu et défis du secteur de l'électricité au Togo

2.1. Cadre institutionnel et légal

Le Togo dispose de solides atouts et enregistre une croissance économique notable depuis 2012. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, le pays a maintenu une croissance positive qui a permis une amélioration du revenu moyen par habitant (PIB par habitant) progressant de 324 390 FCFA (soit 564 USD) en 2015 à 529 720 FCFA (soit 921 USD) en 2023. Sur la même période, la population a augmenté en passant de 7,6 millions à 8,28 millions d'habitants¹¹, soit une augmentation de 2,3% en moyenne par an¹². La croissance économique devrait s'établir à 5,8 % en moyenne sur la période 2024-2026.

Le secteur de l'électricité au Togo est partiellement dégroupé avec divers accords transnationaux et régionaux pour l'achat d'électricité. L'entreprise publique CEET est responsable de la distribution et de la commercialisation de l'électricité. Le réseau de transport est exploité par la Communauté électrique du Bénin (CEB), une société binationale Bénin-Togo créée en 1968. Le Togo participe au Pool énergétique ouest-africain (WAPP) et au Gazoduc ouest-africain (WAGP).

Les activités du secteur de l'électricité au Togo sont régies par la Loi N°2000-012 du 18 juillet 2000 portant

sur le Code de l'Electricité qui définit l'organisation générale du secteur et encadre les activités de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de commercialisation de l'énergie électrique.

Les structures publiques interviennent dans le secteur pour le compte de l'Etat. Il s'agit de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité du Togo (ARSE), Autorité Administrative Indépendante créée par décret du 18 juillet 2000, la Communauté Electrique du Bénin (CEB), Autorité consacré au transport de l'énergie.

Quatre opérateurs privés interviennent également dans le secteur dont trois producteurs indépendants d'électricité (Contour Global, Kékéli Efficient Power et AMEA Power) et un opérateur exploitant les ouvrages concédés de l'Etat, la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).

L'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables s'occupe de l'exécution de projet d'électrification rurale et la promotion des énergies renouvelables. Elle supervise ainsi l'activité des opérateurs de kits solaires notamment BBOX, SOLERGIE, SUNKING et MOON qui interviennent dans les milieux ruraux non desservis par le réseau électrique national.

¹¹ L'effectif de 8 millions correspond à la population Togolaise en 2022 sur la base des données du RGPH 2022 avec un taux de croissance moyen de 2,27% par an

¹² Cours moyen USD/XOF utilisé : pour 2020 : 575,16 ; 2023 : 606,62 (Source : <https://fxtop.com>)

Pour accroître l'abordabilité de solutions renouvelables, l'Etat du Togo a promulgué une loi qui octroie les avantages suivants aux entreprises qui investissent dans le secteur des énergies renouvelables :

- Exonération de droits de douane sur l'importation de tout équipement ou matériel de production et de distribution d'énergies renouvelables, à l'exception des prélèvements communautaires.
- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'acquisition d'équipements et matériels nécessaires à la production et à la distribution d'énergies renouvelables.

2.2. Pilier 1 : Production et Transport

2.2.1. Etat des lieux

Le mix énergétique est à prédominance thermique. La capacité installée du parc de production d'électricité dans le réseau interconnecté à fin 2024 est de 267,5 MW dont 70 MW solaire, soit 26% et 32,5 MW d'hydroélectrique¹³, soit 12% de la capacité installée.

En ce qui concerne la consommation d'électricité, elle a augmenté à un rythme annuel moyen d'environ 10 % au cours des dernières années depuis 2020. La demande a été couverte essentiellement par les importations et la production de gaz.

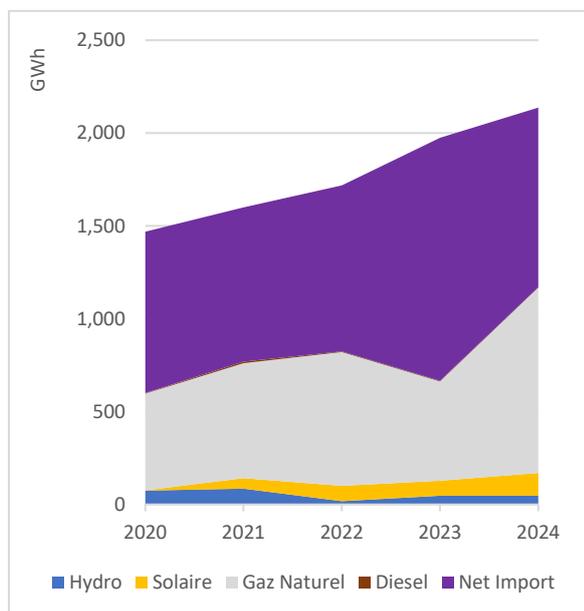


Figure 1 : Mix de production et Import d'électricité par source.

À fin 2024 les trois producteurs indépendants d'électricité (environ 71% du parc installé de production) sont en contrats de type BOOT¹⁴ avec l'Etat. Les Partenariats Public-Privé (PPP) permettent au secteur de l'électricité du Togo de s'appuyer sur l'expertise et les ressources du secteur privé pour développer, améliorer la qualité et la disponibilité de l'électricité. Dans les années à

venir, les PPP continueront à être au cœur de la stratégie de développement du parc de production d'électricité au Togo.

Le système électrique interconnecté du Togo couvre les cinq régions du pays. Il existe des lignes de transport 161kV qui relient Lomé à Cinkassé. Le réseau de transport est exploité par la CEB et relie les grandes agglomérations et permet l'importation d'électricité (annexe 8).

2.2.2. Evolution prévue

La capacité installée devra atteindre 1161 MW d'ici 2030, soit un gap de 894 MW de capacité additionnelle à installer. En termes de sources de production, le Togo vise un mix énergétique combinant gaz naturel et solaire, afin de minimiser les coûts d'approvisionnement tout en conservant une certaine flexibilité. Les importations resteront importantes, mais en diminution, dans un avenir proche pour assurer une transition en douceur.

Selon les plans actuels du gouvernement, le Togo devra installer 169 MW de centrales électriques. Cinq centrales sont déjà en construction pour un total de 169 MW (en plus de la centrale solaire de Blitta de 70 MW et la centrale de Nangbéto de 32,5 MW hydroélectrique déjà opérationnelle), mais le gouvernement souhaiterait aller plus loin et ajouter jusqu'à 400 MW supplémentaires d'ici 2030, en fonction de l'évolution de la demande d'électricité.

La nouvelle capacité à gaz naturel s'élève à 250 MW prévus pour le 2029. L'approvisionnement en gaz sera assuré par le gazoduc WAGP ou encore via un terminal de regazéification, que le gouvernement a mis à l'étude pour l'année prochaine, dans le but de diversifier les sources d'approvisionnement sans augmenter le coût de la matière première. Ce terminal de stockage et de regazéification de GNL. Ce projet, selon les plans du Gouvernement, vise à sécuriser l'approvisionnement en gaz aux centrales thermiques pour la production de l'électricité à un coût abordable.

A l'horizon 2030, le réseau national devra évoluer pour atteindre près de 2720 km de lignes HT et de plus de 16 000 km de réseaux MT/BT, soit un gap de 1 447 km de ligne HT et de 3 761 km de ligne MT/BT (voir annexe 8).

2.2.3. Principaux défis

L'analyse de l'évolution de la capacité installée comparée à la demande de pointe met en évidence deux réalités distinctes (Error! Reference source not found. et Figure 2). Si, sur la base de la capacité globale installée, le système paraît disposer d'une marge confortable pour répondre à la croissance de la demande, cette lecture est trompeuse car elle intègre la capacité solaire, dont la production est nulle

¹³ 50% du barrage de Nangbeto dédié au Togo.

¹⁴ Build, Own, Operate (construction-propriété-exploitation) et Build, Own, Operate, Transfer (construction-propriété-exploitation-transfert)

au moment de la pointe (18h–24h). En retirant cette composante, on constate que le

système électrique togolais reste structurellement sous tension pendant les heures de forte consommation, avec une dépendance accrue aux importations régionales et aux centrales thermiques à gaz ou diesel pour équilibrer le réseau. Ce décalage souligne la nécessité d'investir dans des moyens pilotables (gaz, hydro, stockage) et dans des solutions d'intégration régionales pour sécuriser l'approvisionnement en période de pointe et éviter un déficit structurel d'énergie disponible.

Un défi majeur tient à la gestion de la part croissante des énergies intermittentes, en particulier le solaire, dans le mix énergétique. Leur intégration exige un renforcement de la robustesse du réseau ainsi que le déploiement de solutions

techniques comme les systèmes de stockage par batteries (BESS) ou le recours accru à des sources flexibles et pilotables telles que le gaz naturel.

Ce dernier aspect renvoie directement à la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en gaz, ressource indispensable pour garantir la stabilité du système et accompagner la transition énergétique.

À cela s'ajoutent des contraintes structurelles liées à l'urbanisme : la disposition horizontale des constructions dans les villes entraîne le déploiement de longues lignes basse tension, sources de pertes techniques élevées qui grèvent l'efficacité opérationnelle du réseau.

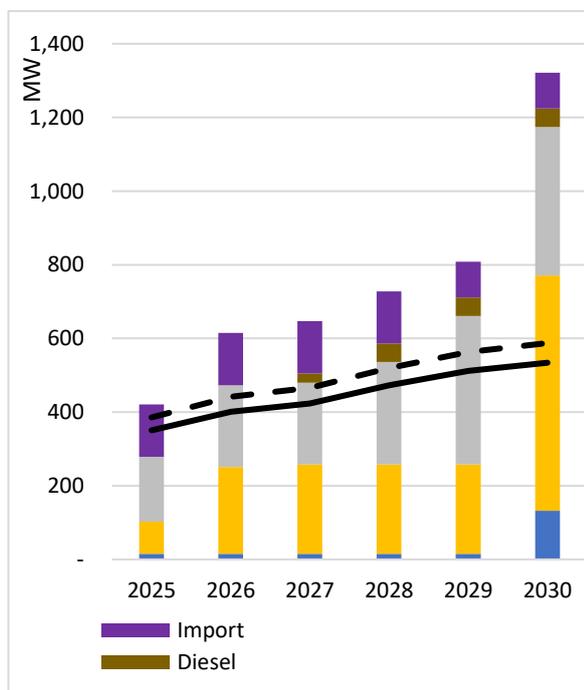


Figure 3 : Évolution attendue de la demande, de la capacité installée et de l'Import d'électricité

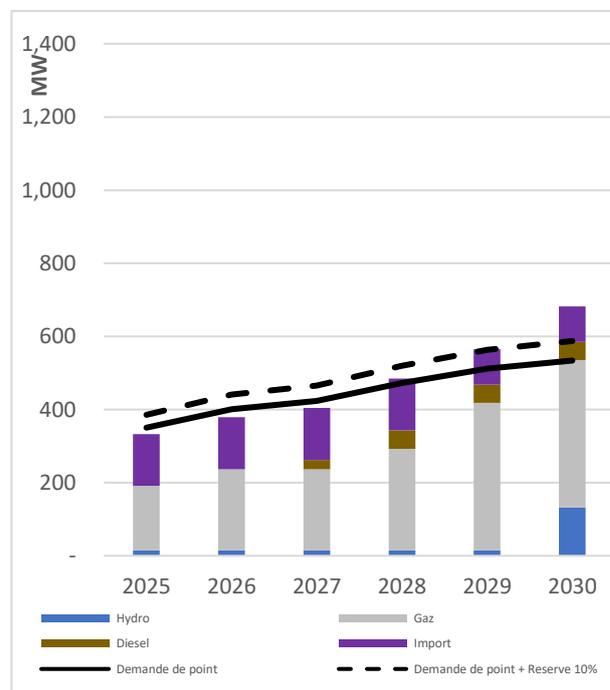


Figure 2 : Évolution attendue de la demande, de la capacité installée et de l'Import d'électricité pendant la pointe du soir (pas de production solaire)

2.3. Pilier 2 : Intégration régionale

2.3.1. Etat des lieux

L'intégration régionale du secteur énergétique togolais est en pleine évolution, notamment grâce aux initiatives du WAPP (West African Power Pool) et aux projets d'interconnexion en cours. En particulier, la connexion avec les réseaux des pays voisins comme le Ghana, le Bénin et le Nigéria renforce la sécurité énergétique et l'optimisation des échanges d'électricité.

Au niveau du WAPP, les réflexions sont avancées sur les Tarifs de Transport Régionaux par la finalisation du rapport sur l'analyse comparative des tarifs de transport régionaux, avec l'application de la méthodologie APM¹⁵ proposée par WAPP et en cours d'approbation par l'ARREC.

Avec la mise en place d'infrastructures stratégiques telles que la ligne d'interconnexion 330 kV Ghana-Togo-Bénin et les projets futurs d'intégration au Corridor Nord du WAPP, le Togo se positionne comme un acteur clé de la dynamique régionale.

2.3.2. Evolution prévue

L'ARREC devrait approuver les nouveaux codes régionaux (marché, réseau et réforme des tarifs de transport) en octobre 2025. Chaque Etat de la CEDAO veillera ensuite à l'harmonisation de sa réglementation avec ces textes.

L'EEEOA a annoncé le lancement du « Marché au jour » pour février 2026. Il s'agit d'une plateforme numérique de négociation d'électricité au comptant, gérée de manière centralisée et dotée d'une chambre de compensation qui assurera le paiement des transactions.

Dans ce contexte, la CEB, acteur central de l'interconnexion régionale entre le Bénin et le Togo, est également ciblée par des réformes essentielles. Ces réformes visent à moderniser son fonctionnement pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle, contribuant ainsi de manière plus efficace à la stabilité et à l'optimisation des échanges d'électricité au sein du WAPP (Annexe 11).

2.3.3. Principaux défis

Certains défis persistent, notamment :

- L'harmonisation des cadres tarifaires et réglementaires, en cohérence avec les structures de tarification du WAPP nécessite la mise en œuvre de ces innovations réglementaires (code de réseau, code de marché et nouvelle méthodologie tarifaire APM « Approche par les puissances maximales ») dans le système juridique togolais.
- Le renforcement des capacités institutionnelles et de régulation, afin d'accompagner cette intégration, notamment par le biais de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) qui devra s'adapter aux enjeux transfrontaliers.

- Le déséquilibre entre l'offre et la demande dans le système interconnecté du WAPP : vu le positionnement stratégique du Togo, il est confronté à des fluctuations de la demande et de l'offre d'électricité au sein de l'espace régional, ce qui peut compromettre la stabilité de l'approvisionnement.

2.4. Pilier 3 : Solutions ERD et de cuisson propre

2.4.1. Etat des lieux

L'accès à l'électricité au Togo a connu un progrès remarquable avec le passage du taux d'électrification (Nombre de ménages raccordés à l'électricité / Nombre total de ménage) de 18 % en 2011 à 35 % en 2018 et à 70 % en 2024. Ces progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre des différents programmes et projets dont le programme Fonds Tinga qui a été lancé en 2023 avec un objectif d'atteindre 1 300 000 de ménages d'ici 2030.

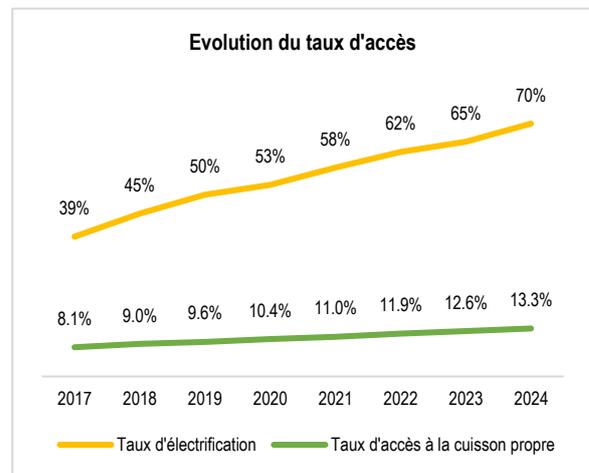


Figure 4 : Evolution du taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre

L'énergie de cuisson au Togo reste largement dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois), utilisé par plus de 80 % des ménages. Cette pratique exerce une forte pression sur les ressources forestières, avec une déforestation estimée à plus de 1 % par an. L'usage abusif de la biomasse soulève trois problématiques majeures à savoir ; (i) Sanitaire : La fumée de ce combustible est responsable de 2,5 à 4 millions de morts prématurées chaque année, dépassant le paludisme, le VIH et la tuberculose ; (ii) Environnementale : La combustion de la biomasse émet du dioxyde de carbone et contribue à la destruction des puits de carbone (arbres) et (iii) Sécuritaire : les activités de coupe de bois de chauffe peuvent être dangereuses pour les usagers. Pour remédier à cette situation, le Togo promeut des solutions de cuisson propre, notamment des foyers améliorés et l'utilisation du gaz butane. Cependant, le coût des équipements reste un frein pour de nombreux ménages.

Parallèlement, le Gouvernement à travers le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) met en œuvre une stratégie nationale ambitieuse de

¹⁵ « Average Participation Method ».

reforestation, avec pour objectif la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 2030, afin de restaurer les écosystèmes dégradés, lutter contre la désertification et atténuer les effets du changement climatique.

Plusieurs documents de politique et textes législatifs ont été adoptés par le gouvernement Togolais pour promouvoir l'électrification rurale et l'utilisation de technologies de cuisson propre. Ce sont entre autres le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER) pour la période 2016-2030 et la Politique Sectorielle. Toutefois, leur mise en œuvre reste encore faible, avec une attention particulière portée à la mise en place de mécanismes de financement et d'incitations pour l'intégration de solutions énergétiques décentralisées (ERD).

En particulier, le Programme National de Cuisson Propre (PNCP) s'articule autour de sept (7) axes stratégiques et interventions clés :

- **Axe 1 : Gouvernance et cadre institutionnel :** Mettre en place un cadre national de coordination, élaborer la politique nationale de cuisson propre, définir/transposer les normes applicables, et rédiger les textes réglementaires (arrêtés, licences, manuel de procédures).
- **Axe 2 : Études et planification :** Réaliser des études de base sur les usages actuels et cartographier les acteurs et les besoins pour des interventions ciblées.
- **Axe 3 : Sensibilisation et communication :** Organiser des campagnes nationales et des actions communautaires pour promouvoir le changement de comportement et renforcer l'adhésion.
- **Axe 4 : Subvention et accès au financement :** Faciliter l'accès financier des ménages et PME aux équipements de cuisson propre par des mécanismes de subvention, des incitations fiscales/douanières, et des facilités d'accès aux microcrédits pour les opérateurs.
- **Axe 5 : Soutien aux chaînes de valeur locale :** Renforcer les capacités des acteurs locaux et PME, et promouvoir la production locale de matériel de cuisson propre.
- **Axe 6 : Programme de diffusion des technologies de cuisson propre avec le secteur privé local et international :** Accroître la disponibilité et l'adoption des technologies modernes (foyers améliorés, GPL, électricité, biogaz) via des canaux efficaces.
- **Axe 7 : Suivi, évaluation et apprentissage :** Mettre en place une plateforme numérique de suivi et un cadre annuel d'évaluation du programme pour assurer transparence et amélioration continue

2.4.2 Evolution prévue

Le programme d'accès universel à l'électricité d'ici 2030 est cadré par la **stratégie nationale d'électrification**. Il repose sur deux outils principaux :

- le **Fonds Tinga**, qui préfinance les branchements électriques au réseau afin d'accélérer l'électrification, en particulier dans les zones rurales et périurbaines ;
- le **chèque Cizo**, qui poursuivra son appui pour environ **133 000 connexions additionnelles** prévues d'ici 2030 dans la stratégie, avec une révision actuellement à l'étude pour en renforcer l'efficacité opérationnelle et budgétaire.

Dans le secteur de la cuisson propre, l'Etat étudiera le mécanisme de la recharge de la bouteille de gaz aux ménages les plus vulnérables.

Evolution Des Nouveaux Branchements Au Réseau RI

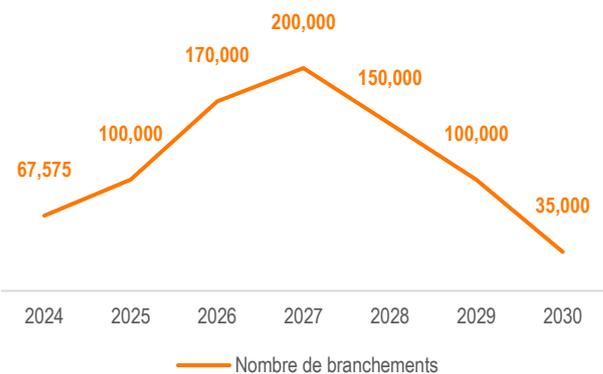


Figure 5 : Prévission du nombre de nouveaux branchements par années d'ici 2030

2.4.3 Principaux défis

Pour les populations désireuses d'acquérir des équipements solaires pour leur alimentation propre en énergie électrique, le coût d'acquisition des équipements reste élevé, compte tenu des mécanismes de financement (taux d'intérêt élevé, période de retour sur investissement faible).

Aussi, l'accès à des solutions de cuisson propre demeure limité pour de nombreuses familles à faibles revenus. Les coûts initiaux des bouteilles de gaz et des foyers améliorés sont souvent perçus comme prohibitifs, malgré les économies à long terme qu'ils peuvent offrir.

Autres défis :

- Sensibilisation insuffisante : adoption limitée des solutions ERD et de cuisson propre.
- Financement contraignant : taux d'intérêt élevés et retour sur investissement faible à petit échelle.
- Faible mise en œuvre des politiques : plans existants mais application limitée.
- Infrastructure en évolution : Intégration des solutions ERD dépendante des mises à jour du réseau.

2.5 Pilier 4 : Incitations au secteur privé

2.5.1 Etat des lieux

Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et afin d'encourager sa participation dans le secteur de l'énergie

(tant le développement du réseau que le hors réseau) et de mobiliser des ressources supplémentaires, le gouvernement s'est engagé à mettre en place plusieurs mécanismes d'incitation du marché dont la Loi n° 2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité encadre les activités de production, de distribution et de transport de l'énergie électrique au Togo.

Elle constitue le cadre juridique fondamental pour le développement du secteur énergétique conventionnel au Togo en ouvrant notamment la possibilité de recourir à des Producteurs Indépendants d'Électricité (IPP). Cette loi prévoit également les conditions d'octroi de licences et de concessions aux opérateurs, tout en instituant l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (ARSE), chargée de superviser et de réguler les activités du secteur. Les mécanismes sont établis par la loi de 2000 pour garantir un cadre cohérent, attractif et sécurisé pour les investisseurs.

La Loi n° 2018-010 du 8 août 2018 relative à la promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables établit le cadre juridique pour la réalisation de projets de production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables, définissant les régimes juridiques des installations et les équipements nécessaires.

Elle encourage l'autoproduction et l'autoconsommation d'énergie renouvelable, la mise en place de mesures incitatives pour les investissements dans les énergies renouvelables et la définition des procédures d'octroi de licences et d'autorisations pour les projets liés aux énergies renouvelables.

2.5.2 Evolution prévue

Dans le domaine de la production, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre l'approche programmatique pour le développement des centrales électriques, en particulier les projets solaires et hydroélectriques. Des appels d'offres compétitifs seront organisés pour mobiliser les producteurs indépendants (IPP) et attirer des financements privés dans les capacités nouvelles. En parallèle, le cadre légal est en cours d'actualisation afin de mieux encadrer l'autoproduction et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le mix électrique national.

Le Gouvernement prévoit aussi de renforcer la transparence et la concurrence à travers la séparation des activités de production et de transport. Cette réforme permettra de clarifier les rôles des différents acteurs, de réduire les risques de conflit d'intérêts et de créer un environnement plus attractif et prévisible pour les investisseurs privés.

En matière d'accès à l'électricité, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Fonds Tinga, qui doit financer environ 1,3 million de branchements supplémentaires à l'horizon 2030. Le programme CIZO continuera d'être déployé par les opérateurs privés, avec plus de 240 000 kits solaires déjà installés à fin 2024 et près de 133 000 additionnels à déployer d'ici 2030 selon la stratégie d'électrification. Le Gouvernement appuie également le développement des mini-réseaux solaires,

avec 73 projets déjà en cours, dans un cadre où la participation des développeurs privés est encouragée.

2.5.3 Principaux défis

- La complexité des procédures de passation des marchés avec les Bailleurs de Fonds.
- Les procédures de bouclage des financements par les bailleurs de fonds assez longues en raison de la multitude de parties prenantes et de la complexité des dossiers qui requiert une synergie des compétences dans les domaines technique, financier, juridique, fiscal et environnemental.
- Les difficultés de mobilisation des financements par les entreprises privées pour la réalisation des études de faisabilité.
- Difficultés rencontrées lors de la réalisation des études environnementales et sociales.
- Des difficultés d'acquisition foncière.

2.6 Pilier 5 : Equilibre financier du secteur

2.6.1 Etat des lieux

La Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) présente une faible performance financière en raison de sa forte dépendance aux combustibles fossiles importés, de sa performance opérationnelle insuffisante (caractérisée par la vétusté des installations de distribution et un taux élevé de pertes techniques et commerciales) et par un cadre tarifaire qui ne permet pas à la société de recouper entièrement les coûts du service.

• **État des services publics et analyse de la performance opérationnelle (2023)**

Sur la période 2019 – 2024, la CEET a mis en œuvre un programme ambitieux visant à améliorer la performance de son réseau électrique et à renforcer sa viabilité financière. Grâce à une série de réformes et d'investissements stratégiques, notamment l'installation de systèmes de comptage intelligents, le renforcement des actions de lutte contre les pertes techniques et non techniques, ainsi que l'amélioration des mécanismes de facturation et de recouvrement, la CEET a atteint un rendement global de **84,99 %** à fin 2023.

En parallèle, des efforts ont été menés pour améliorer la qualité de service, en réduisant la fréquence et la durée des interruptions électriques. En 2023, l'Énergie Non Distribuée (END) s'est établie à 38,8 GWh.

Les indicateurs de qualité de service montrent un niveau de fiabilité du réseau comparable à celui observé dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne: l'Indice de Fréquence Moyenne des Interruptions (SAIFI) s'élève à environ 23 interruptions par abonné et par an, tandis que l'Indice de Durée Moyenne des Interruptions (SAIDI) est estimé à 52 heures. Ces valeurs sont légèrement meilleures que la moyenne régionale (environ 25 interruptions et 52 heures).

Face aux défis communs aux opérateurs énergétiques de la sous-région, le Togo participe activement aux rencontres des sociétés publiques d'électricité d'Afrique de l'Ouest. Ces cadres d'échange permettent d'explorer des alternatives viables à l'augmentation des tarifs et de partager les meilleures pratiques pour assurer un équilibre financier durable du secteur énergétique, tout en garantissant un accès universel à une électricité fiable et abordable.

- **Statut des états financiers, publiés, régulièrement audités des services publics (avec réserve/sans réserve)**

Des bilans (trimestriels et annuels) présentant la situation de trésorerie du Secteur de l'électricité sont régulièrement établis. Ces bilans font l'objet d'audit commandités par l'Etat togolais conformément au manuel de procédure de gestion des flux financiers du Secteur de l'électricité. Les états financiers annuels des sociétés publiques et parapubliques sont certifiés par les Commissaires aux Comptes.

- **État d'avancement du recouvrement des coûts opérationnels**

Adopter une politique tarifaire permettant d'accroître les ressources du Secteur de l'électricité à l'effet de faire face aux coûts opérationnels. Toutefois, les ressources du Secteur s'avèrent être insuffisantes pour les hausses de coûts liées aux aléas du système d'exploitation (indisponibilités de groupe de production, insuffisance de gaz naturel, retard dans la mise en service d'ouvrage de production, etc.) qui demandent l'utilisation de solutions d'urgence coûteuse.

2.6.2 Evolution prévue

Au cours des prochaines années, le Gouvernement poursuivra la réforme tarifaire initiée en 2025 par arrêté ministériel, afin d'aligner progressivement les tarifs de

l'électricité sur les coûts réels de fourniture, tout en maintenant des mécanismes de protection pour les ménages vulnérables.

Cette évolution, combinée à une amélioration attendue de la performance opérationnelle de la CEET (réduction des pertes techniques et commerciales, modernisation de la facturation et du recouvrement), doit permettre d'atteindre un équilibre financier durable d'ici 2030.

Parallèlement, la restructuration de la CEET et la transformation de la CEB en Gestionnaire de Réseau de Transport autonome viendront renforcer la transparence et la gouvernance, améliorant la confiance des investisseurs et l'accès aux financements.

2.6.3 Principaux défis

- Tarif insuffisant pour couvrir l'ensemble des coûts, avec pour conséquence des tensions de trésorerie de la société d'électricité, un niveau élevé d'endettement, une dégradation des fonds propres, ainsi qu'à un accès restreint aux nouveaux financements
- Taux de perte technique et financier élevé
- Bien que les partenariats public-privé (PPP) contribuent au développement rapide et efficace du secteur électrique togolais, certaines modalités, telles que les clauses « Take or Pay », nécessitent une prise en charge directe par le Gouvernement du Togo. Un équilibre entre les investissements publics et les PPP permettrait au secteur de l'électricité de s'adapter plus efficacement aux contraintes émergentes, notamment en matière de réserves énergétiques ou de production de pointe, afin d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande.

3. Feuille de Route d'Implémentation du Pacte National de l'Énergie 2025– 2030

3.1 Objectif général de la feuille de route

La présente Feuille de Route vise à traduire les engagements du Pacte National de l'Énergie en actions concrètes, planifiées, financées et suivies, pour garantir un accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et propre d'ici 2030. L'objectif est d'établir un cadre de mise en œuvre opérationnel, à assurer la coordination entre les parties prenantes, et à créer les conditions de transparence, de redevabilité et de flexibilité nécessaires à une exécution efficace.

3.2 Gouvernance et pilotage

La mise en œuvre du Pacte repose sur une gouvernance structurée en trois instances opérationnelles et soutenue par un système numérique de pilotage. Elle est renforcée par un calendrier d'actions à mener dès 2025.

3.2.1. Secrétariat Permanent Énergie (SPE)

C'est l'instance opérationnelle centrale dont les attributions incluent la coordination du Pacte. Elle est placée sous l'autorité du Ministre des Mines et des Ressources Énergétiques (MMRE).

- **Rôle :**
 - Responsable de la mise en œuvre opérationnelle du Pacte, y compris les programmes énergétiques phares.
 - Appui à la planification, au suivi budgétaire, à la mobilisation des financements, à la cohérence entre les acteurs.
- **Statut :** Créé par décret du Président du Conseil, après avis du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions relatives à la création des organes permanents rattachés aux ministères sectoriels.
- **Échéance :** Décembre 2025.
- **Responsables :** Présidence du Conseil (PC) / MMRE.

3.2.2. Comité interministériel de pilotage (CoPil)

C'est l'instance politico-stratégique de gouvernance de haut niveau. Elle regroupe les ministères sectoriels clés.

- **Composition :** Ministères chargé de l'énergie ; de l'économie et des finances ; de l'environnement ; de l'aménagement du territoire, du développement à la base, de la promotion de l'investissement.
- **Rôle :**
 - Orientation stratégique, arbitrage intersectoriel, validation des résultats annuels.
 - Garantir l'alignement des politiques publiques autour du Pacte.
 - Accélération de la levée des obstacles réglementaires et institutionnels.
- **Échéance :** Septembre 2025.
- **Responsables :** MMRE.

3.2.3. Cadre numérique de suivi-évaluation (CNSE)

Outil interactif et partagé pour le pilotage basé sur les données.

- **Composantes :**
 - Un tableau de bord interactif public avec des indicateurs clés (accès, qualité, investissements, genre, climat, PPP).
 - Une base de données partagée entre CEET, CEB, AT2ER, ARSE et MMRE.
 - Une interface de feedback citoyen et un module d'alerte projet.
- **Échéance :** Décembre 2025.
- **Responsables :** SPE/DGE

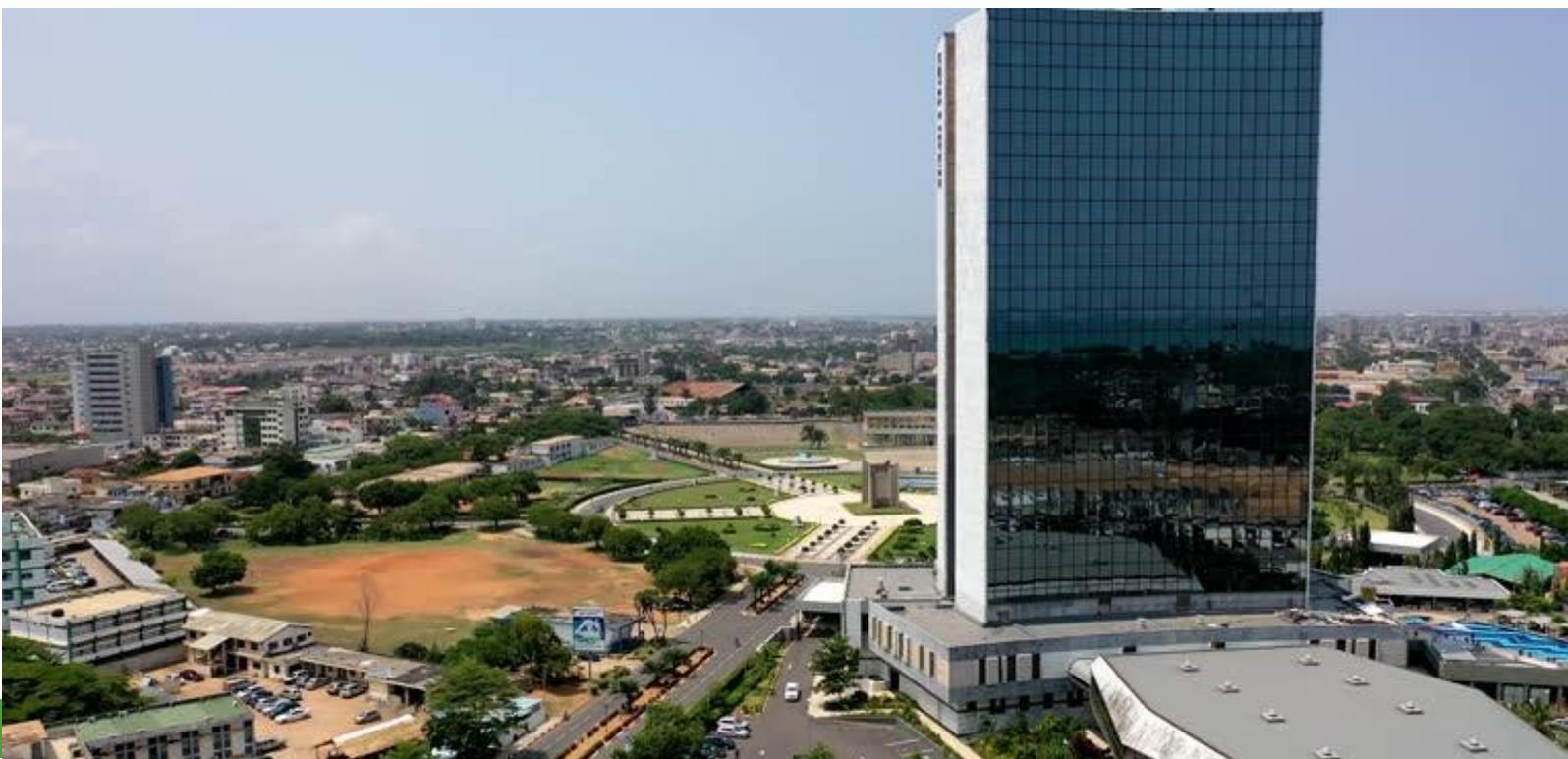
3.3 Planification par phases (2025–2030)

La mise en œuvre du Pacte est structurée en quatre grandes phases. Ce découpage permet de créer une dynamique de lancement rapide, d'intensification progressive, puis de consolidation des acquis à l'horizon 2030.

Phase	Période	Objectifs principaux	Actions clés prévues
Phase I : Lancement institutionnel	Juil. – Déc. 2025	Mettre en place les bases organisationnelles et opérationnelles du Pacte.	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Secrétariat Permanent Énergie • Lancement officiel du Pacte • Mise en place du Comité interministériel • Déploiement du tableau de bord numérique • Premiers roadshows • Formation et mobilisation des jeunes et femmes entrepreneurs • Implication des entreprises locales pour les futurs champions du Togo
Phase II : Accélération ciblée	2026 – 2027	Démarrer les projets prioritaires et renforcer la mobilisation des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des projets de centrale de production thermiques, solaires et hydroélectriques, d'extension réseaux de transport et de distribution, stockage BESS, cuisson propre • Structuration des PPP • Activation des fonds • Évaluation indépendante à mi-parcours
Phase III : Massification	2028 – 2029	Étendre les initiatives à l'échelle nationale et intégrer l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Extension massive des projets pilotes réussis • Montée en puissance des financements privés • Déploiement complet du système digital interconnecté
Phase IV : Consolidation	2030	Finaliser les objectifs d'accès, évaluer l'impact et capitaliser les acquis.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale d'impact du Pacte • Documentation des bonnes pratiques • Préparation de la stratégie post-2030 • Rapport de clôture et conférence nationale de restitution

Tableau 5 : Planification par phases (2025 – 2030)

Chaque phase fera l'objet d'un plan d'actions annuel détaillé. Des revues semestrielles permettront de basculer d'une phase à l'autre selon les résultats.



3.4 Système de suivi-évaluation (S&E)

Le système de suivi-évaluation du Pacte National de l'Énergie constitue une colonne vertébrale de la redevabilité, de l'efficacité et de l'amélioration continue. Il est structuré autour de trois axes : les outils numériques, les processus de reporting, et l'apprentissage stratégique.

3.4.1. Outils numériques de suivi

Un Tableau de bord interactif (digital) sera développé et mis à jour en temps réel avec les fonctionnalités principales suivantes :

- Indicateurs clés : accès à l'électricité, cuisson propre, investissements privés, dont, qualité de service (SAIDI/SAIFI), pertes réseau, part des EnR, efficacité énergétique, genre, jeunesse, climat, etc.
- Portail public pour la transparence vis-à-vis des citoyens et des PTF.
- Tableaux de bord internes pour les institutions (MMRE, CEET, CEB, ARSE, AT2ER, etc.).
- Interfaces d'entrée de données sécurisées.
- Système d'alerte automatisé.

3.4.2. Processus de reporting et de pilotage

Des cycles réguliers d'évaluation et de coordination sont prévus :

Fréquence	Instance	Activité
Hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> • SPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données & pré-analyse
Mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Cellules techniques (MMRE, CEET, CEB, ARSE, AT2ER, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue technique des résultats & recommandations
Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Comité interministériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue stratégique et décisions d'ajustement
Biennale	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluateurs externes (Auditeurs, Expert nationaux, anciens du secteur, PTF, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation indépendante avec recommandations

Tableau 6 : Cycles d'évaluation et de coordination

3.4.3. Exemples d'indicateurs structurants

Domaine	Indicateur clé	Cible 2030
Production	Capacité totale installée	≥ 1 154,5 MW
Accès électricité	Taux de couverture nationale	100 %
	Electrification	1 632 localités et 10 827 Hameaux et Fermes
	Nombre de mini-grids	54
Cuisson propre	Taux d'adoption par les ménages	≥ 80 %
Energie renouvelable	Part dans la capacité installée	≥ 60 %
Financement privé	Total mobilisé	≥ 1,68 Mds USD
Réseau	Pertes techniques	≤ 12 %
	Longueur de la nouvelle ligne	HT ≥ 1 447 km ; MT/BT ≥ 3 761 km
Qualité service	SAIDI moyen	≤ 18
	Délais moyens de raccordement	Amélioration annuelle
Inclusion	Projets genre & jeunes soutenus	≥ 30 % à composante inclusive

Domaine	Indicateur clé	Cible 2030
	Nombre d'emplois créés	Amélioration annuelle
	Nombre d'entreprises locales	Amélioration annuelle
Stockage	Capacité totale de BESS	≥ 156 MWh

Tableau 7 : Exemples d'indicateurs structurants

3.4.4. Apprentissage et capitalisation

Le système S&E intègre une logique d'apprentissage permanent :

- Organisation de revues d'apprentissage participatives avec les acteurs terrain (ONG, collectivités, opérateurs).
- Intégration des enseignements dans la planification annuelle.
- Plateforme collaborative de capitalisation des innovations, blocages et solutions locales.

3.5 Communication, transparence et engagement des parties prenantes

La réussite du Pacte repose sur une stratégie de communication et d'engagement ambitieuse, inclusive et continue, visant à informer, mobiliser, impliquer et rendre compte. Elle s'appuie sur quatre piliers : (i) visibilité, (ii) participation citoyenne, (iii) roadshows et (iv) dialogue avec les parties prenantes.

3.5.1. Identité visuelle et visibilité

- Création d'une identité propre au Pacte : logo, charte graphique, slogan fédérateur.
- Développement d'une page adossée au site web du MMRE et d'un portail d'information public, incluant le tableau de bord de suivi, les documents de stratégie, les appels d'offres et les opportunités de projets.
- Présence active sur les réseaux sociaux, radios, TV, presse écrite, avec production régulière de contenus vulgarisés (vidéos, podcasts, infographies).

3.5.2. Roadshows

Organisation de roadshows internationaux dans les principaux hubs financiers et énergétiques avec pour objectif de présenter le Pacte, ses ambitions, ses projets phares et les opportunités d'investissement afin d'attirer plus d'investissement.

Public cible : Donateurs, philanthropies, banques locales et régionales, fonds d'investissements, investisseurs institutionnels, banques de développement, entreprises multinationales, agences de coopération, institutions financières internationales.

3.5.3. Dialogue avec les parties prenantes

- Création d'un Comité consultatif citoyen adossé au SPE, composé de représentants des jeunes, des femmes, des collectivités et de la diaspora.

3.5.4. Transparence et redevabilité

- Publication semestrielle d'un rapport d'avancement destinée au public.
- Intégration d'un mécanisme de feedback citoyen.
- Partenariat avec les médias pour des "Points Pacte" mensuels.

3.6. Inclusion transversale (genre, jeunesse, climat)

3.6.1. Genre et inclusion sociale

Point focal genre : L'unité de mise en œuvre disposera d'une personne dédiée à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans toutes les activités du Pacte, chargée de veiller à l'intégration des dimensions genre dans la planification, mise en œuvre et suivi.

3.6.2. Jeunesse

- **Académie des jeunes leaders de l'énergie** : Création d'un programme de formation, mentorat et engagement civique destiné aux jeunes.
- **Implication directe dans les activités du Pacte** : Intégrer les jeunes dans les roadshows et campagnes de communication, le suivi participatif et les comités consultatifs locaux et nationaux.
- **Promotion des start-ups et innovations des jeunes** dans les secteurs solaire, mini-grids, et digitalisation.

3.6.3. Climat

- **Évaluation climatique systématique** : Intégrer une analyse des impacts climat dans la sélection, la conception et le suivi des projets, pour garantir leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la résilience climatique.
- **Priorité aux solutions bas-carbone et résilientes** : Énergies renouvelables (solaire, biomasse durable, biogaz), Technologies de cuisson propre (réduction de la déforestation et des émissions de fumée), Options innovantes (nucléaire décentralisé, stockage, smart grids)
- **Suivi des co-bénéfices climatiques** dans les indicateurs du Pacte.

3.7. Gestion des risques et flexibilité

3.7.1. Matrice de risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
Retards de financement	Moyenne	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une ligne de préfinancement dédiée Création d'un guichet rapide pour les urgences financières
Instabilité politique	Faible	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Engagement multipartite fort au sein du Comité de pilotage stratégique Dialogue régulier avec tous les acteurs politiques
Rejet social (foncier, projets cuisson)	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Communication préventive et inclusive Mécanisme de recours et médiation avec les communautés locales

Tableau 8 : Matrice de risques

3.7.2. Mécanisme de contingence

- **Comité technique d'alerte rapide au sein de l'unité de mise en œuvre** : Chargé de la surveillance continue des risques majeurs et de la coordination des réponses immédiates en cas d'incidents ou de crises.
- **Plan d'urgence** : Élaboration de plans spécifiques pour les projets critiques à haute visibilité afin d'assurer leur continuité ou redémarrage rapide en cas de perturbations.
- **Flexibilité opérationnelle** : Capacité d'ajuster rapidement les priorités, les ressources et les calendriers en fonction des évolutions du contexte (financier, politique, social ou climatique).

- **Fonds sectoriels multi-donateurs** : Création ou mobilisation d'un guichet spécifique « Guichet Pacte » regroupant contributions des bailleurs pour un financement ciblé et flexible.
- **Partenariats philanthropiques** : Recherche de financements complémentaires auprès d'organisations à but non lucratif, fondations spécialisées dans le climat, l'inclusion sociale et la jeunesse.

3.8. Budget et financement de l'implémentation

3.8.1. Coût total de mise en œuvre

Le coût total estimé pour la mise en œuvre complète de la feuille de route sur la période 2025–2030 est d'environ 1,5 millions USD.

Ce montant couvre :

- La gouvernance et pilotage
- Le système intégré de suivi-évaluation (plateforme, indicateurs, audits)
- Les campagnes de communication et roadshows (nationaux et internationaux)
- La digitalisation et innovation
- Les activités transversales (genre, jeunesse, climat)
- La gestion des risques et flexibilité opérationnelle

3.8.2. Sources de financement prévues

- **Budget national** (Loi de Finances Initiale - LFI) : Allocation annuelle spécifique au Pacte au sein du budget du Ministère en charge de l'Énergie.
- **Appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers** (PTFs) : Mobilisation de financements bilatéraux et multilatéraux (Banque mondiale, BAD, UE, etc.).



ANNEXES



Annexe 1 : Activités en cours et soutien des partenaires de développement

Partenaire ¹⁶	Nom du projet	Timeline	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Banque Mondiale	Projet Régional d'Intervention d'Urgence dans le Secteur de l'Energie Solaire (RESPITE TOGO)	2023-2027	Conception, fourniture et installation des d'une centrale solaire photovoltaïque de 25 MWc + 36 MWh de système de stockage par batteries raccorder en 20kV au poste 20kV/4,5kV/161kV de la ville de Dapaong. Electrification rural par extension de réseau moyenne et basse tension de 61 localités et installation de 12 607 kits de branchements	60,5 millions USD	12 607 (soit 63 035 habitants) nouveaux clients raccordés 144 711 habitants avec un accès amélioré à l'électricité	20MWac PV + 36 MWh BESS	Pilier 1: Extension du réseau en HT et MT Pilier 1: Nouvelle capacité de production renouvelable	
	Projet de développement inclusif par l'accès à l'électricité au Togo (IDEA)	2023-2028	Le projet vise : - La construction de la ligne de transmission prioritaire du plan directeur, une ligne haute tension (HT) de 161 kV entre Davié, Notsé, Kpalimé et Atakpamé (DANOKA). Il soutiendra également (a) la construction de deux nouvelles sous-stations à Notsé (161/33 kV) et Kpalimé (161/20 kV), - L'extension et la densification du réseau de distribution dans les zones urbaines et périurbaines de 58 localités dans cinq régions du Togo (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritimes), - L'extension le réseau de distribution dans 323 localités rurales (sur la base de la NES) .966 km de lignes MT, 738 km de lignes BT, 350 nouvelles sous-stations MT/LV et 9 606 éclairages publics LED seront fournis	200 millions d'USD	Le projet fournira à 1 526 035 personnes au Togo un accès nouveau ou amélioré à l'électricité, principalement dans les zones rurales à l'extérieur de Lomé, dont 1 209 200 seront de nouveaux accès		Pilier 1: Extension du réseau en HT et MT Pilier 1: Extension du réseau en HT et MT Pilier 3: Déploiement de kits solaires (Taux d'électrification) Pilier 5: Création d'outils de suivi pour l'exploitation des infrastructures et appui aux populations	

¹⁶ 1 Euro = 1.13 United States Dollar
1 USD = 600 FCFA

Partenaire ¹⁶	Nom du projet	Timeline	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			- Le financement (a) 9,5 millions de dollars pour couvrir les coûts des équipements de connexion au réseau pour CEET, y compris les compteurs et les kits de connexion (et les tableaux prêts à l'emploi pour les ménages ruraux où le câblage interne est un défi) et (b) 22,5 millions de dollars pour financer les frais de connexion au réseau ou les systèmes de chauffage domestique pour les ménages bénéficiant du Fonds Tinga. Au total, 241 840 ménages bénéficieront du Fonds, dont 100 553 connexions hors réseau. Les coûts de gestion du Fonds Tinga pour la durée du projet (estimés à 2 millions de dollars) seront également financés.					
BAD, UE	Projet d'appui au Volet Social du Programme CIZO d'électrification rurale du Togo (PRAVOST)	2019-2026	Construire des mini-réseaux solaires dans 10 localités rurales en vue de raccorder 2 000 ménages et le déploiement de kits solaires en vue de l'électrification d'infrastructure publique et communautaires	13,6 millions d'USD	2 000 ménages raccordés aux mini-réseaux soit (12 000 habitants) Electrification de 314 centres de santé par kits solaire PV Installation de chauffe-eaux dans 122 centres de santé Installation de 600 pompes solaires pour les agriculteurs et installation de 400 AEP pour la fourniture de l'eau potable			Pilier 3 : Construction de mini réseaux solaires Pilier 3: déploiement de kits solaires (Taux d'électrification)

Partenaire ¹⁶	Nom du projet	Timeline	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BBOXX EDF, SOLERGIE, SOLEVA, MOON, Etat	Programme CIZO	2017	Distribution de 555 000 kits solaires individuels aux ménages en milieu ruraux	125 millions d'USD	555 000 ménages électrifiés			Pilier 3 : déploiement de kits solaires (Taux d'électrification)
Exim Bank India	Projet d'électrification par kits solaire photovoltaïques	2019-2026	Le projet vise le déploiement de kits solaires en vue de l'électrification d'infrastructure publique et communautaires	40 millions d'USD	Electrification d'environ 1 500 écoles et installation de 2 000 systèmes d'AEP			Pilier 3 : déploiement de kits solaires (Taux d'électrification)
BIsD/BAD	Projet d'électrification rurale de 56 localités par mini-réseaux solaires au Togo	2020-2027	Le projet mis en œuvre en mode PPP consiste au cofinancement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de mini-réseaux solaires dans 56 localités rurales.	31 millions d'USD	Il est prévu le raccordement de 17 436 ménages soit 104 616 habitants			Pilier 3 : Construction de mini réseaux solaires (Taux d'électrification)
UEMOA	Projet d'étude et de réalisation de minicentrales solaires au Togo	2022-2025	Le projet consiste en l'électrification par mini-réseaux solaires de 7 localités	3,8 millions d'USD	Il est prévu le raccordement de 2 213 ménages soit 13 278 habitants			Pilier 3 : Construction de mini réseaux solaires (Taux d'électrification)
AMEA Power	Projet d'extension de la centrale solaire de Blitta	2024-2026	Le projet consiste en l'augmentation de la capacité de la centrale de 70 MWc + 4 MWh à 100 MWc + 14 MWh	27,2 millions d'USD		100 MWc + 14 MWh de BESS		Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable
Etat	Projet d'aménagement hydroélectrique de Tétéou	2019-2030	Construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Kéran d'une puissance de 60 MW pour un productible de 198 GWh	326,67 millions d'USD		60 MW		Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable
BOAD	Projet d'aménagement hydroélectrique de Titira	2023-2030	Construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Kéran d'une puissance de 24 MW	66,83 millions d'USD		24 MW		Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable

Partenaire ¹⁶	Nom du projet	Timeline	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BOAD	Projet de construction d'une centrale solaire à Awandjélo	2022-2027	Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire de 42 MWc	42 millions d'USD			42 MWc	Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable
MERIDIAM/EDF/ BAD	Projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque de Salimdè	2023-2027	Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire à Sokodé d'une capacité de 64 MWc raccordée au réseau 161 kV de la CEB.	69 millions d'USD			64 MWc	Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable
AFD	Projet de construction d'une ferme solaire à Agoè Nyivé	2024-2028	Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire de 8 MWc raccordée au réseau de la CEET.	11,3 millions d'USD			8 MWc	Pilier 1 : Nouvelle capacité de production renouvelable
AFD/KfW / UE	Projet d'Extension du Réseau Electrique dans les Centres Urbains du Togo (PERECUT)	2021-2026	Construction de réseaux électriques MT et BT dans 53 localités périurbaines du Togo Fourniture de matériels de branchement	79,3 millions d'USD	108 000 kits de branchements seront installés soit 540 000 habitants			Pilier 1 : Extension du réseau en HT et MT
Exim Bank India	Projet d'électrification de 46 localités rurales	2023-2025	Construction de réseaux moyenne et basse tension pour l'électrification de 46 villages au Togo	5,4 millions USD				Pilier 1: Extension du réseau en HT et MT
BlsD	Projet d'électrification de 43 localités dans la Région des Savanes		Construction de réseaux moyenne et basse tension pour l'électrification de 43 villages dans la région des savanes	9 millions USD				Pilier 1 : Extension du réseau en HT et MT
AFD/KfW / UE	Projet d'Extension du Réseau Electrique	2018-2025	Extension du réseau de distribution électrique de Lomé	42 millions d'USD	Construction de 1 300 km de ligne Basse Tension			Pilier 1 : Extension du réseau en HT et MT

Partenaire ¹⁶	Nom du projet	Timeline	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
	dans Lomé (PEREL)				Fourniture et installation de 20.000 kits de branchements			
BIDC	Projet de renforcement de la capacité de distribution de l'Énergie électrique dans les grandes villes de l'intérieur du pays		Extension des réseaux électriques moyenne et basse tension des villes d'Aného, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong	10 millions USD				Pilier 1 : Extension du réseau en HT et MT

Annexe 2 : Indicateurs clés du secteur

Indicateurs	Valeurs en 2020	Valeurs en 2024	Valeurs cible en 2030
Taux d'accès à l'électricité	50%	70%	100%
Taux d'accès à l'électricité en milieu rural	18%	47,8%	100%
Taux de dépendance en énergie électrique	64%	50%	30%
Capacité énergétique installée sur le réseau interconnecté	170 MW	267,5 MW	1187 MW
Capacité énergétique installée à base d'énergie renouvelable sur le RI	35 MW soit 21% du mix énergétique	103,3 MW soit 39% du mix énergétique	Soit 50% du mix énergétique
Nombre de coupures d'électricité par an	35	23	15
Poursuite de la politique d'électrification pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification de 366 localités, de Lomé et sa périphérie par la construction de plus de 2206,93 km MT, 1501,23 km BT, et 407 postes MT/BT dans le cadre de la réalisation des projets d'extension, de densification et de renforcement du réseau électrique entre 2020 et fin juillet 2024 ; • Connexion de 244 813 ménages par kits solaires avec 216 644 kits actifs à fin 2024 ; • 50 000 lampadaires solaires installés à fin mars 2025 ; • 16 241 points lumineux installés entre 2020 à fin juillet 2024 ; • 6 476 Lampadaires solaires photovoltaïques réhabilités depuis 2019 • 58 287 ménages branchés sur le Fonds Tinga en fin 2024 		
Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de 310 km de ligne HT avec des postes associés (03 postes HT/MT construits et 01 poste HT/MT réhabilité) • Construction de la centrale solaire de Blitta de 70 MWc • Construction et mise en service de la centrale thermique à gaz en cycle combiné Kekeli de 65 MW • Réhabilitation de la centrale de Nangbéto de 65MW dont la moitié pour le Togo 		

Indicateurs	2022	2023
Demande de pointe	279,9 MW	320 MW
Énergie fournie (importations et productions)	1 727GWh	1 983 GWh
Energie vendue	1 469 GWh	1 705 GWh (augmentation de 16 %)

Indicateurs	2022	2023
Mix énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Thermique : 1025,4 GWh • Solaire : 83,1 GWh • Hydro : 615,9 GWh • Diesel : 2,3 GWh 	<ul style="list-style-type: none"> • Thermique : 1116,2 GWh • Solaire : 79,6 GWh • Hydro : 784,5 GWh • Diesel : 2,4 GWh
Nombre de clients du réseau	689 380 clients	753 195 clients (augmentation de 9,26 %)
Longueur du réseau de distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau BT : 7 120 km • Réseau MV : 5 042 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau BT : 7 442 km • Réseau MV : 5 095 km
Coût moyen du service	130,0 FCFA par kWh (~24 ¢US par kWh)	125,1 FCFA par kWh (~ 23 ¢US par kWh)
Tarif moyen	103,9 FCFA par kWh (~19 ¢US par kWh)	104,6 FCFA par kWh (~US¢ 20/kWh)
Pertes de distribution	16.04%	16.04%

Annexe 3 : Stratégie d'approche programmatique pour le développement des énergies renouvelables via les PPP

Élaboration d'une vision stratégique claire pour les énergies renouvelables (EnR) à travers les Partenariats Public-Privé (PPP)

Dans le cadre de l'atteinte de l'accès universel à l'électricité et face à une croissance soutenue de la demande énergétique estimée à 10 % par an, le Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques (MMRE), en partenariat avec RELP, met en œuvre une stratégie programmatique fondée sur l'élaboration d'une vision claire et ambitieuse pour l'intégration des EnR via les PPP. Cette vision positionne les énergies renouvelables comme un pilier essentiel pour :

- Répondre durablement à la hausse de la demande énergétique,
- Promouvoir la sécurité énergétique nationale,
- Soutenir le développement économique,
- Et préserver l'environnement.

Elle est alignée sur la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025, le Pacte National de l'Énergie et l'Objectif de Développement Durable n°7.

Mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel favorable

Afin d'accompagner l'augmentation nécessaire des capacités de production, la stratégie prévoit le renforcement d'un cadre favorable à l'investissement privé dans les EnR à travers :

- La finalisation des textes encadrant l'autoproduction,
- La clarification de la politique tarifaire pour garantir des projets viables économiquement,
- Le renforcement de l'Autorité de Régulation pour assurer une gouvernance prévisible, adaptée à l'accroissement du mix énergétique national.

Adoption d'une approche programmatique structurée pour la préparation des projets

L'approche programmatique vise à construire un pipeline de projets EnR permettant une montée en capacité rapide et progressive, à hauteur de la croissance de la demande par le biais d'appels à projets concurrentiels qui permet de réduire à chaque phase le coût de production du kWh. Elle inclut :

- Des études de préféabilité dans les zones à fort potentiel (solaire, hydroélectrique, éolien, biomasse),
- Des analyses de marché intégrant les projections de demande, les dynamiques tarifaires et les enjeux concurrentiels,
- La structuration de portefeuilles de projets alignés avec les besoins futurs du réseau.

Projection de la capacité à installer en fonction de la croissance de la demande énergétique :

Capacité renouvelable (@2030)	MW	Facteur de capacité estimé	GWh
Mini Hydro - Tététo	57	38%	193
<i>Solaire</i>	639		1188
En cours (Blitta)	70	23%	141
En cours*	169	21%	311
Future	400	21%	736
Total	696		1,380

(*) Agoè Nyivé (8MW), Dapaong (25MW), Sokodé (64MW), Awandjélo (42MW), Blitta Extension(30MW).

Institutionnalisation de mécanismes d'appel d'offres compétitifs et transparents

Dans l'esprit des meilleures pratiques, la stratégie prévoit la mise en place de processus de sélection rigoureux et compétitifs pour l'attribution des projets :

- publication d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI),
- élaboration d'Appels d'Offres (AO) clairs et complets (avec AMI et DP si nécessaire),
- et adoption de critères d'évaluation objectifs, garantissant transparence et attractivité pour les investisseurs.

Déploiement de mécanismes d'incitation et de facilitation pour les investisseurs privés

En cohérence avec le Pilier 4 du Pacte National de l'Énergie, des instruments d'incitation sont mis en place pour stimuler l'engagement du secteur privé, notamment :

- des avantages fiscaux et financiers ciblés,
- des partenariats pour faciliter l'accès au financement (banques locales, bailleurs, institutions internationales),
- et la simplification des procédures administratives relatives aux autorisations et permis.

Garantie de la viabilité financière et opérationnelle des projets

Conformément au Pilier 5 du Pacte National de l'Énergie, une attention particulière est portée à la rentabilité et à la performance des projets :

- en appliquant les recommandations issues des études tarifaires pour assurer des prix justes et soutenables,
- et en appuyant l'amélioration des performances techniques et financières des opérateurs nationaux.

Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation

Un dispositif robuste de suivi-évaluation est intégré à l'approche programmatique, permettant :

- un suivi régulier des avancées des projets PPP dans les EnR,
- l'identification rapide des défis et des blocages, et l'ajustement continu des actions.

Annexe 4 : Synthèse du document « Élaboration d'un plan de restructuration/transformation de la CEET, Rapport de conception de la transformation de la CEET »

Au cœur des actions et réformes phares à réaliser dans le secteur de l'énergie dans les prochaines années, figure la restructuration de la CEET pour une viabilité financière de la société. En effet, en se basant sur le document « Élaboration d'un plan de restructuration/transformation de la CEET, Rapport de conception de la transformation de la CEET » produit par le cabinet TETRA TECH en 2022, des forces et faiblesses de la société furent mis en lumière :

Forces : Comme Forces, une demande importante d'électricité à laquelle la CEET est le seul principal opérateur et acteur du marché électrique au Togo. De plus, le secteur de l'énergie en général et la CEET en particulier bénéficient d'un fort appui du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers sans oublier l'intérêt croissant du secteur privé dans la production électrique.

Faiblesses : Néanmoins, il faut souligner les principales faiblesses auxquelles fait face la société. Elles se résument en cinq (5) points que sont (i) un coût de service très élevé principalement dû aux coûts de production et d'importation d'énergie, (ii) un chiffre d'affaires inférieur au coût de vente, (iii) un taux d'endettement élevé, (iv) un environnement informatique inadapté et (v) des insuffisances dans le système de gouvernance et de management.

1. *Un coût de service très élevé*

Les coûts des combustibles liquides, les take or Pay des IPPs ainsi que les hausses des coûts des importations d'énergie, impactent les coûts d'approvisionnement d'électricité.

2. *Un chiffre d'affaires inférieur au coût de revient*

Les Recettes (ou revenus) de ventes non optimales qui ne suivent pas la tendance des investissements réseau, branchements ou évolution de la clientèle.

Des Anomalies dans la facturation à l'instar des compteurs classique auprès de qui le cycle de facturation ne permet pas d'optimiser la gestion commerciale, la relève des compteurs, restée traditionnelle sur bordereaux papier, est irrégulière et incomplète ; Un niveau « inquiétant » de créances clients reflétant une inefficacité dans le recouvrement

Des pertes de distribution élevées et difficiles à mesurer correctement. Le niveau des pertes stagne à une valeur élevée, supérieure à 16 % de l'énergie livrée sur les réseaux. En plus , nous citons le niveau faible de fiabilité du réseau et enfin les tarifs sont en place depuis plus de dix ans et ne reflètent pas l'évolution récente du secteur. La principale conséquence est la difficulté de trésorerie

3. *Un taux d'endettement élevé*

Les activités opérationnelles de la CEET ne génèrent pas suffisamment de trésorerie pour couvrir les charges opérationnelles et le service de la dette et ainsi soutenir son exploitation.

De ce fait, la solvabilité est plus que fragile et pourrait encore s'aggraver avec un éventuel recours aux concours bancaires du fait de la remontée des taux d'intérêt à court terme.

Cette situation de l'endettement inquiète d'autant plus que les activités d'exploitation de la CEET ne génèrent pas suffisamment de trésorerie pour faire face au service de la dette.

4. *Un environnement informatique inadapté*

Le système informatique en place aujourd'hui ne répond absolument pas aux exigences de la modernisation des processus de gestion. La situation actuelle est caractérisée par une multiplicité des applications informatiques, l'absence d'intégration des données engendrant des saisies manuelles multiples des informations de gestion et l'adaptation très difficile aux évolutions nécessaires.

5. *Des insuffisances dans le système de gouvernance et de management*

La société connaît un déficit en termes de système de gouvernance et de management qui se traduit entre autres par un organigramme inadapté et assez large. La CEET possède plusieurs niveaux hiérarchiques pour un effectif réduit comparé à la CIE (Côte d'Ivoire), l'ONE (Maroc) et SENELEC (Sénégal).

Axes d'améliorations

Dans un souci de redonner de l'élan et du dynamisme à la société, cinq (5) axes sont identifiés suivant chacune des faiblesses.

1. **Axe 1 - Optimisation de l'approvisionnement de l'énergie (Maîtrise de l'offre et du dispatch économique) :**

- Nouveaux projets de production visant l'indépendance et la sécurité énergétique.
- Achats et utilisation de l'énergie électrique selon une optimisation économique.
- Rationalisation de l'achat et gestion des combustibles.
- Révision de la structure des coûts d'approvisionnement Imports et IPPs.

Impact : amélioration de la performance technique et viabilité financière (augmentation du chiffre d'affaires et réduction du coût de production et de transport).

2. **Axe 2 - Renforcement et fiabilisation du système de distribution pour l'efficacité opérationnelle**

- Gestion et qualité du réseau.
- Maintenance du réseau.
- Renouvellement, renforcement et restructuration du réseau.

Impact : amélioration de la performance opérationnelle et viabilité financière (réduction des pertes et de l'énergie non distribuée et augmentation du chiffre d'affaires).

3. **Axe 3 - Augmentation des revenus à travers la performance commerciale**

- Développement de la demande.
- Poursuite de la stratégie de l'électrification du réseau
- Optimisation de la facturation et du recouvrement : au plus vite, dotation de Terminaux de Saisie Portables (TSP) pour les releveurs, puis réalisation du Programme de Protection des Revenus pour les grands clients MT et BT (60 % des ventes) et mise en place d'une nouvelle solution de gestion commerciale performante.
- Stratégie de recouvrement des créances âgées clients.
- Accélération du déploiement (ciblé) du prépaiement.
- Élargissement de la base clientèle des grands comptes.
- Satisfaction de la clientèle.

Impact : amélioration de la performance commerciale et satisfaction de la clientèle (augmentation du chiffre d'affaires et de la qualité de service à la clientèle et réduction des pertes commerciales et des créances).

4. **Axe 4 - Adaptation du système d'information aux exigences métiers et aux bonnes pratiques**

- Alignement stratégique et gouvernance du SI.
- Optimisation des processus fonctionnels et techniques au travers du déploiement d'une solution PGI.
- Mise en place d'outils opérationnels de gestion des fonctions techniques :
 - système de télé conduite de la distribution ;
 - système de gestion de la maintenance ;
 - système de gestion du matériel ;
 - système d'information géographique.
- Renforcer la sécurité du SI.

Impact : amélioration de l'efficacité opérationnelle et de gestion.

5. **Axe 5 - Amélioration de la gouvernance organisationnelle et de gestion**

- Ouverture du capital CEET.
- Conseil d'Administration diversifié.
- Organigramme fonctionnel adapté.
- Élaboration et vulgarisation d'une stratégie claire RH.
- Vulgarisation des politiques et procédures de gestion.
- Harmonisation et application des pratiques et procédures opérationnelles.
- Plan de renforcement des capacités.

Impact : amélioration de l'efficacité de gestion.

Annexe 5 : Plan stratégique de mise en œuvre du programme de cuisson propre

Pour mettre en œuvre le programme de cuisson propre contenu dans le Pacte National Energie (PNE), le Gouvernement a développé ce présent plan stratégique de mise en œuvre du programme de cuisson propre qui identifie les activités nécessaires afin d'atteindre l'objectif de 80% d'accès à la cuisson propre d'ici 2030.

Les mécanismes choisis à mettre en œuvre

Stratégie	Objectif	Activités à mettre en œuvre
1. Subventions ciblées : Subventions directes et ciblées vers ménages à faible revenu.	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le coût initial d'accès aux technologies propres 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de distribution des foyers améliorés et de GPL pour les populations à faible revenu. Subvention des recharges via un mécanisme de ciblage efficace. Microcrédits pour les solutions de cuisson propre.
2. Programme carbone : Valorisation des crédits carbone issus de la cuisson propre	<ul style="list-style-type: none"> Générer des revenus additionnels pour soutenir la diffusion des technologies de cuisson propre 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de méthodologies normalisées pour la comptabilisation des réductions d'émissions liées à la cuisson propre. Appui à l'enregistrement de projets de cuisson propre comme projets carbonés. Partenariat avec des plateformes d'achat de crédits carbone volontaires. Utilisation des revenus du carbone pour financer la baisse du coût des équipements et des combustibles propres.
3. Développement des infrastructures : Couverture étendue jusque dans les zones reculées	<ul style="list-style-type: none"> Assurer disponibilité régulière des combustibles propres 	<ul style="list-style-type: none"> Incitation à la création de centre de distributions dans les zones ruraux Logistique modernisée Formation des techniciens locaux pour installation Production décentralisée de solution de cuisson propre
4. Partenariats multi-acteurs : Synergie entre État, ONG, entreprises et les bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les ressources publiques, privées et communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat avec le secteur privé et la société civile Promotion de l'innovations avec les start-ups Appui des PME locales Recherche de financement innovants
5. Sensibilisation : Communication adaptée aux usagers et aux communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'usage régulier des technologies de cuisson propres 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne de sensibilisation sur les bienfaits du recours aux technologies de cuisson propre (Ambassadrices rurales, caravanes concert, etc.) Radios et théâtre communautaire Intégré aux programmes sociaux
6. Digitalisation et innovation technologique : Technologies numériques pour ciblage, paiement, données	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le suivi, la transparence et la facilité d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un système de suivi digital des utilisateurs pour assurer la durabilité. Promotion du paiement mobile du GPL Promotion de la distribution digitalisée

Stratégie	Objectif	Activités à mettre en œuvre
7. Intégration climatique : Inclusion dans les politiques nationales énergie/climat	<ul style="list-style-type: none"> Positionner la cuisson propre comme priorité de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Cuisson propre intégrée aux NDC et politiques de santé Accès au financement climatique (RBF, GCF)

D'ici 2030, 80% des Togolais, en particulier les femmes et les populations vulnérables, doivent avoir accès à des solutions de cuisson propres, durables, abordables et respectueuses de l'environnement, dans un cadre institutionnel cohérent favorisant la santé, la résilience énergétique, l'inclusion sociale et la croissance verte.

De ce fait le plan d'actions du PNCP s'articule autour de sept (7) axes stratégiques avec des interventions clés et un cadrage temporel précis :



Axe (budget indicatif)	Intervention	Résultats attendus	Deadline	Responsable	Acteurs clés	Commentaires
Axe 1 : Gouvernance et cadre institutionnel	Mise en place du cadre national de coordination	Cadre créé par arrêté et organe de coordination opérationnel	T3 2025	MMRE	MERF, Ministère de la santé (MS), Ministère de l'action sociale (MAS), MEF, Ministère du commerce (MC)	Arrêté ministériel à adopter
	Élaboration de la Politique Nationale de Cuisson Propre	Politique adoptée	T1 2026	MMRE	MERF, MS, MAS, MEF, MC, PTF, ONG	Processus participatif
	Transposition/définition des normes	Normes publiées et disponibles	T1 2026	HAUQE	MMRE, MERF, MEF, SGG	Normes techniques (foyers, sécurité, efficacité)
	Rédaction et adoption des textes réglementaires (3 arrêtés + manuel)	Textes rédigés et mise en application	T1 2026	MMRE	MERF, MAS, MEF, MC	Base juridique et opérationnelle du programme
	Octroi des licences à des opérateurs privés et début des activités de distribution des solutions de cuisson propre	Opérateurs agréés pour la distribution des solutions de cuisson propre	T1 2026	MMRE (Ministre)	Opérateurs privés, Commission d'agrément	Arrêté du Ministre de l'énergie
Axe 2 : Études et planification	Études de base sur les usages, combustibles et comportements	Recommandations d'actions de promotion de cuisson propre actionnables Réajustement du coût du programme	T1 2026	MMRE (Consultant sur base de TDR)	INSEED, MERF	Base de référence
	Cartographie des acteurs et des besoins	Cartographie des acteurs et besoins disponibles	T1 2026	MMRE (Consultant sur base de TDR)	ONG, communes, MERF	Sert à prioriser les interventions
Axe 3 : Sensibilisation et communication	Lancement des campagnes nationales (radio, TV, réseaux)	90% des ménages togolais sensibilisés	T1 2026 – T4 2030	MMRE (Agence de communication sur base de TDR)	Organisation de la société civile (OSC), ONG, MERF, Ministère de l'administration territoriale (MAT), Communes	Ciblage femmes, ruraux, jeunes
	Activités communautaires de changement de comportement	80% des ménages togolais ont adhéré à des solutions de cuisson propre	T1 2026 – continu	MMRE (Agence de communication sur base de TDR)	Organisation de la société civile (OSC), ONG, MERF, Ministère de l'administration territoriale (MAT), Communes	Avec approche genre et locale

Axe (budget indicatif)	Intervention	Résultats attendus	Deadline	Responsable	Acteurs clés	Commentaires
Axe 4 : Subvention et accès au financement	Mise en place du fonds de subvention	Fonds fonctionnel et plus de 1 millions de ménages et PME ont reçu la subvention de l'État	T3 2026	MEF/MMRE	PTF, MERF	Mécanisme ciblé (ménages pauvres, PME)
	Mise en place d'incitations fiscales et douanières	Cadre créé et appliqué	T1 2026	MEF/OTR/MMRE/MERF	MC	Allègement pour équipements GPL, biogaz, etc.
	Mécanisme de microcrédit pour opérateurs licenciées	Subvention remboursable accordée aux opérateurs agréés, basé sur le résultat est appliquée	T3 2026 – T4 2030	FNFI/MMRE	PTF, MERF	Avec garantie partielle et taux réduit
Axe 5 : Soutien à la chaîne de valeur locale	Formations et accompagnement des artisans et opérateurs locaux	500 artisans formés et 200 opérateurs locaux accompagnés	T1 2026 – T4 2028	MMRE/MERF	ONG, PTF	Ciblage régional et genre
	Promotion de la production locale (foyers, kits GPL)	Augmentation moyenne de 40% par an du taux d'accès à la cuisson propre	T2 2026 – T4 2030	MMRE/MERF	Clusters industriels, incubateurs	Soutien logistique et technique
Axe 6 : Accès aux technologies de cuisson propre (32,732 millions USD)	Distribution des foyers améliorés via secteur privé	400 000 foyers améliorés distribués	T3 2025 – T4 2030	Opérateurs agréés	MMRE, distributeurs	Possibilité de synergie avec le Fonds Tinga
	Promotion des solutions modernes : GPL, électricité, biogaz	1 600 000 solutions modernes de cuisson propre distribuées	T1 2026 – T4 2030	Opérateurs agréés	MMRE, sociétés gazières	Ciblage urbain et semi-urbain
Axe 7 : Suivi, évaluation et apprentissage (0,811 millions USD)	Mise en place d'une plateforme numérique de suivi	Plateforme opérationnelle	T4 2026	MMRE (Consultant sur base de TDR)	MERF	Suivi en temps réel des installations
	Cadre annuel d'évaluation du programme	Cadre opérationnelle	À partir de T4 2026	MMRE/MERF	PTF	Rapport public et revue annuelle

Annexe 6 : L'énergie au service du développement économique : l'usage productif de l'énergie

1. Vision Stratégique du Gouvernement Togolais

Le Gouvernement de la République Togolaise considère l'accès à une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre comme un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays. Reconnaissant que l'économie togolaise repose principalement sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, et que l'accès à une énergie fiable demeure un défi majeur pour soutenir ces secteurs et améliorer les conditions de vie, l'État Togolais place l'utilisation productive de l'énergie au cœur de sa stratégie de développement. L'accès à l'énergie est ainsi identifié comme un défi stratégique majeur pour le développement économique du pays.

2. Une énergie fiable et abordable au service des secteurs productifs

Pour transformer ce défi en levier de croissance, le Togo s'engage à fournir l'énergie stable et de qualité nécessaire pour stimuler l'investissement, l'industrialisation et l'emploi, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- **Sécurisation de l'approvisionnement des pôles économiques** : Prioriser la sécurisation de l'approvisionnement en électricité des pôles administratifs, économiques et techniques, notamment dans le District de Lomé, identifiée comme étant au cœur de la stratégie de développement du pays.
- **Modernisation et renforcement du réseau** : Renforcer et moderniser le réseau public de distribution d'électricité dans ces zones clés et plus largement sur le territoire, en intégrant des technologies avancées (SCADA/DMS) et des solutions durables comme le solaire photovoltaïque et le stockage par batteries, tout en réduisant significativement les pertes techniques et non techniques.
- **Augmentation et diversification de la production** : Augmenter les capacités de production, en diversifiant le mix énergétique, notamment par le développement des énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique) et de la production thermique à gaz naturel, l'exploration de l'énergie nucléaire pour les infrastructures critiques, afin de répondre à la croissance de la demande et de sécuriser l'approvisionnement à des coûts compétitifs.
- **Développement des sources de production décentralisée** : Parallèlement aux efforts de renforcement et d'extension du réseau interconnecté et de diversification de la production centralisée, le Gouvernement reconnaît le rôle essentiel des sources de production décentralisée, notamment les mini-réseaux solaires et les systèmes solaires individuels (SHS), pour atteindre l'accès universel et soutenir l'utilisation productive de l'énergie dans les zones rurales et isolées du réseau national. La stratégie nationale d'électrification met l'accent sur ces solutions hors réseau et prévoit un cadre de coordination harmonisé entre le réseau et le hors réseau.
- **Sécurisation de l'approvisionnement en gaz** : Mettre en place les infrastructures nécessaires (plateforme de regazéification, unités de stockage de GNL) pour sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel des centrales thermiques, garantissant une sécurité énergétique renforcée et permettant de réduire les coûts de production de l'électricité.
- **Développement de la demande** : Mener des actions visant à développer la demande énergétique, alignées sur la stratégie d'électrification et le développement économique.
- **Promotion de l'efficacité énergétique** : Mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie, incluant la transposition de directives régionales, pour optimiser la consommation et réduire la pression sur le réseau.

3. Création d'un écosystème favorable à l'utilisation productive

La stratégie de soutien à l'utilisation productive de l'énergie vise à créer un environnement propice au développement économique par :

- **Stimulation de l'investissement et de l'industrialisation** : Attirer les investisseurs et soutenir le secteur industriel en garantissant une alimentation électrique fiable et à coût compétitif.
- **Création d'emplois et de richesse** : Contribuer activement à la création d'emplois qualifiés et à la création de richesses pour le pays et ses populations.

- **Mobilisation du secteur privé** : Inciter fortement la participation du secteur privé, notamment à travers les Partenariats Public-Privé (PPP), pour débloquer les ressources et l'expertise nécessaires.
- **Renforcement des capacités locales** : Développer les compétences techniques locales et renforcer les capacités institutionnelles pour accompagner la modernisation du secteur et l'adoption de technologies innovantes.

4. Implication des institutions de microfinance, des ONG et des acteurs communautaires

Pour accélérer l'usage productif de l'énergie, le Gouvernement entend renforcer l'implication des institutions de microfinance, des ONG et des acteurs communautaires :

- **Microfinance** : Développement de produits financiers adaptés (microcrédits, leasing) pour faciliter l'acquisition d'équipements productifs (cuisson, pompage, transformation agroalimentaire). Appui à la structuration de lignes de crédit vertes et renforcement des capacités des IMF.
- **ONG et OSC** : Sensibilisation des populations, accompagnement des bénéficiaires (formation, gestion, maintenance) et animation des dynamiques locales autour de chaînes de valeur territorialisées.
- **Approche intégrée** : Promotion de clusters productifs électrifiés, appui aux AGR dans les zones rurales et mise en place d'un dispositif de suivi des impacts économiques, sociaux et genre.

5. Cadre de mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de cette stratégie s'inscrit dans le cadre général du Pacte National Énergie et s'appuie sur :

- L'application du Plan Directeur production, transport et distribution actualisé, et la Stratégie Nationale d'Électrification.
- La réalisation de projets d'infrastructures critiques (production, transport, distribution) nécessitant d'importants financements.
- La restructuration des principaux acteurs du secteur, notamment la CEET, pour assurer leur viabilité financière et améliorer leur performance opérationnelle.
- La mise en place d'un cadre de suivi et évaluation robuste pour mesurer les progrès et ajuster les actions.

6. Contribution aux objectifs du Pacte National Énergie

Cette stratégie pour l'utilisation productive de l'énergie contribue directement aux objectifs du Pacte National Énergie et s'aligne pleinement sur la vision du Compact M300 et l'ODD 7. En assurant une alimentation électrique fiable, stable et abordable aux secteurs économiques clés, elle va au-delà de l'accès universel pour catalyser le développement économique, attirer les investisseurs, favoriser l'industrialisation, créer des emplois et améliorer durablement les conditions de vie des populations togolaises. Elle positionne ainsi l'énergie comme le moteur indispensable d'une croissance inclusive et durable

Annexe 7 : Réformes prioritaires de la Communauté Électrique du Bénin (CEB)

Dans la perspective de mise en œuvre du Pacte national pour l'énergie du Togo, la Communauté Électrique du Bénin (CEB), créée en 1968 comme un modèle pionnier de coopération énergétique entre le Bénin et le Togo, est au cœur de réformes indispensables. Son fonctionnement actuel révèle des limites majeures sur les plans institutionnel, technique et financier, rendant des réformes profondes et coordonnées nécessaires pour renforcer l'intégration énergétique régionale.

Ces réformes sont jugées prioritaires pour garantir la sécurité énergétique, améliorer la gouvernance sectorielle et appuyer la mise en œuvre effective du Pacte national pour l'énergie du Togo, tout en consolidant l'intégration énergétique régionale et la résilience des systèmes électriques des deux pays.

Les axes de réforme prioritaires sont les suivants :

1. Réforme institutionnelle et de gouvernance

- Transformation de la CEB en un Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT) moderne et autonome.
- Clarification des rôles du Haut Conseil Inter-États (HCIE), de la Haute Autorité et de la Direction Générale.

2. Révision de l'organigramme et des processus décisionnels.

- Redressement financier et tarification
- Adoption d'un modèle tarifaire viable permettant la couverture des coûts réels.
- Mise en place d'une comptabilité analytique.
- Définition d'un plan d'apurement du passif et amélioration du recouvrement des créances.

3. Réhabilitation et modernisation technique

- Programme d'urgence de mise aux normes des infrastructures critiques (postes, lignes, centrales).
- Évaluation stratégique des moyens de production : maintien, réhabilitation ou transfert.

4. Optimisation des ressources humaines

- Audit des effectifs et compétences.
- Mise en œuvre d'un plan de formation et de transformation du personnel.
- Intégration de la dimension genre dans les recrutements.

5. Valorisation des actifs numériques

- Définition de modalités de gestion, déploiement et rémunération de la fibre optique.
- Renforcement des partenariats avec les opérateurs numériques publics.

6. Vision stratégique et planification

- Élaboration d'un plan stratégique adossé à un business plan, basé sur des objectifs clairs, des indicateurs de performance et une stratégie d'investissement durable

Annexe 8 : Evolution attendue du réseau de transport et distribution au Togo, 2025 et 2030

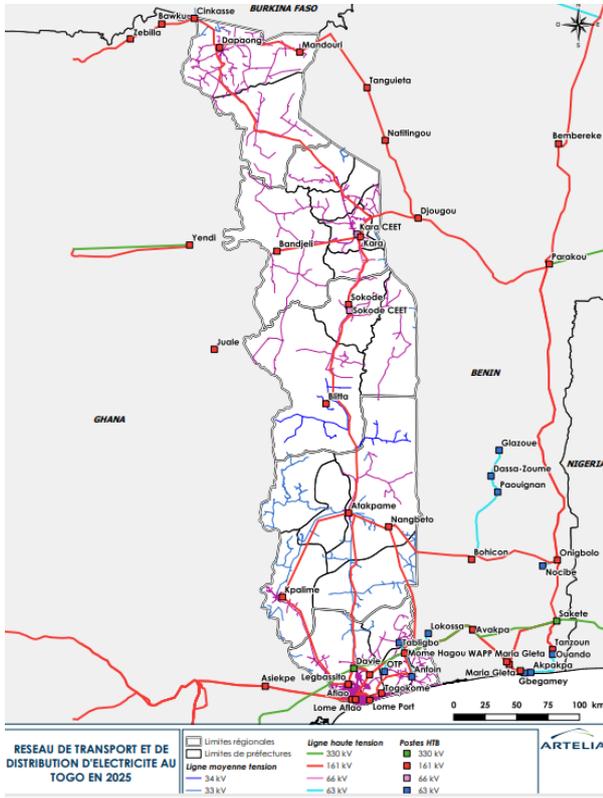


Figure 6 : Réseau de Transport et Distribution au Togo en 2025, Artelia.

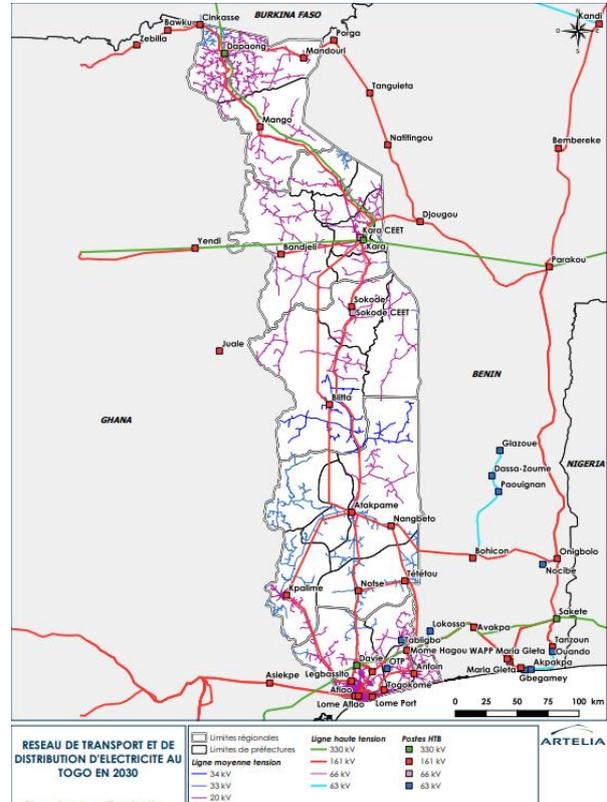


Figure 7 : Réseau de Transport et Distribution au Togo en 2030, Artelia.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ARSE	Autorité de Régulation du secteur de l'électricité
AT2ER	Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Bureau de Contrôle de Conduite
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BESS	Battery Energy Storage System (systèmes de stockage d'énergie par batterie)
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTA	Basse Tension « A »
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEB	Communauté Electrique du Bénin
DGE	Direction Générale de l'Energie
FCFA	Franc de la Communauté financière africaines
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
HTA	Haute Tension « A » (Moyenne Tension)
HTB	Haute Tension « B »
IFC	International Finance Corporation
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSEED	Institut National
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MVA	Méga Volt-Ampère
MW	Méga Watt
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
FONDS TINGA	Fonds Tinga
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariats Public-Privé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
STEP	Station de Transfert d'Énergie par Pompage
SCADA	Supervisory Control and Data Acquisition (système de contrôle et d'acquisition de données)
TOF	Taxe sur les Opérations Financières
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	United States Agency for International Development
USD	United States Dollar
WAPP	West African Power Pool (Système d'échange d'énergie électrique ouest africain)

